

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice



**CONSEIL SUPÉRIEUR
DE LA COMMUNICATION**

**COUVERTURE MÉDIATIQUE
DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE
DU 13 NOVEMBRE 2005**

Novembre 2005





SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	P4
INTRODUCTION	P5
TITRE I - LES ACTES PREPARATOIRES DU SCRUTIN	P7
CHAPITRE 1 : ETAT DES LIEUX, CONCERTATION, FORMATION ET SOUTIEN	P7
I.1. De l'état des lieux des radios privées	P7
I.2. Concertation avec les parties prenantes au scrutin	P9
I.3. Gestion de l'aide à la presse.	P10
I.4. Recrutement, formation et déploiement d'observateurs des médias	P10
CHAPITRE 2 : OBSERVATION DE LA PRE-CAMPAGNE	P11
II.1. Données statistiques et synthèse des événements politiques de la période de pré-campagne dans les médias publics et privés	P11
LISTE DES EVENEMENTS LIÉES AU ELECTION PRESIDENTIELLE	P14
II.2. Appréciation de l'équilibre et du pluralisme pendant la période de pré-campagne électorale.	P16
TITRE II : LA REGULATION DE LA COUVERTURE MEDIATIQUE DE LA CAMPAGNE	P17
I. MISE EN ŒUVRE DE L'EGAL ACCES AUX MEDIAS PUBLICS	P17
II LA GESTION DE LA COUVERTURE MEDIATIQUE DES ACTIVITES DES CANDIDATS	P29
III. DANS LA PRESSE ECRITE PUBLIC ET PRIVE	P42
IV- LES ENSEIGNEMENTS DE L'ORGANISATION DE LA COUVERTURE MEDIATIQUE DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE	P46
CONCLUSION	P99



Avant-propos

L'élection présidentielle du 13 novembre 2005, troisième du genre organisée sous la quatrième République, a été incontestablement une échéance politique majeure pour le Burkina Faso. Ce scrutin a constitué un tournant décisif dans la consolidation du processus démocratique dans notre pays dont l'évolution politique a été marquée par une alternance de régimes de droit et d'exception.

Cette démocratie en édification qui offre un cadre institutionnel et légal globalement favorable à la liberté de la presse a entraîné une grande effervescence médiatique, si l'on en juge par le nombre d'organes de presse, toutes typologies confondues, qui animent au quotidien la vie socio-politique nationale.

Le rôle de ces organes de presse s'affirme dans toute son importance en période électorale, mais avec souvent des récriminations récurrentes de bon nombre d'acteurs politiques sur le non respect du principe du pluralisme et de l'équilibre de l'information.

Dès lors, le présent scrutin était une occasion pour le Conseil Supérieur de la communication de réussir la mise en œuvre de l'égalité d'accès des partis politiques aux médias publics.

La nécessité d'une information plurielle étant largement partagée dans les régimes démocratiques le Conseil a œuvré tout au long de la présidentielle au respect du principe du pluralisme et de l'équilibre de l'information par les médias aussi bien publics que privés.

Comme on peut s'en douter, c'est surtout en période électorale que la communication suscite beaucoup d'enjeux.

C'est du reste pourquoi, l'organisation de la gestion médiatique des scrutins a été codifiée par le législateur dans des textes (loi définissant les compétences de l'instance de régulation et la loi portant code électoral).

En effet, les nombreuses candidatures et l'effervescence du débat politique sur la conduite des

affaires publiques et la qualité du jeu démocratique ont confirmé la nécessité des instances de régulation de l'information et de la communication dans le schéma institutionnel des Etats africains. Ces instances répondent prioritairement au besoin de favoriser l'expression plurielle des idées sur la conduite des affaires publiques.

Après plus d'une décennie d'expérience démocratique et de pratique de régulation de l'information, le Conseil Supérieur de la communication a lors de l'élection, élaboré une stratégie de gestion de la couverture médiatique qui consistait à :

- faciliter l'égal accès des journalistes à l'information lors des élections (disponibilité des programmes d'activités des formations politiques ou candidats aux scrutins, l'absence de discrimination entre les médias, etc.) ;

- soutenir les médias afin de leur permettre d'assurer la couverture intégrale des activités politiques ;

- lever les contraintes particulières des médias publics dans la couverture médiatique impartiale des élections ;

- œuvrer à ce que la sécurité des journalistes dans la couverture des manifestations politiques soit assurée;

- faire adopter un pacte de bonne conduite par l'ensemble des acteurs socio-politiques pour assurer une campagne électorale apaisée.

Le présent rapport offre une vue synoptique du déroulement de la couverture médiatique de l'élection présidentielle. Il fait l'état des lieux de l'occupation de l'espace médiatique par les différents candidats.

Le rapport contient, outre les tableaux statistiques sur l'occupation de l'espace médiatique, des commentaires, des analyses ainsi que des pistes pouvant servir à des analyses plus poussées.

Luc Adolphe TIAO
Commandeur de l'ordre national
Président du Conseil supérieur de
la communication



INTRODUCTION

Les élections constituent une exigence fondamentale de l'Etat de droit. Celles-ci ne revêtent cependant leur signification profonde que dans la mesure où les citoyens, appelés à désigner librement leurs dirigeants, comprennent les grands enjeux qui tissent la toile de fond de toute consultation populaire.

Dans le contexte des démocraties émergentes comme celles d'Afrique, et au regard de la configuration de l'électorat généralement dominé par une frange analphabète importante, les médias se trouvent investis d'une mission particulière : expliquer les mécanismes du vote, les différences ou les nuances entre les programmes des différents candidats afin d'orienter un suffrage de qualité.

Sans une presse objective, plurielle, et impartiale, cette œuvre de formation et d'information des citoyens ne peut être véritablement mise au service de l'ancrage de la démocratie.

Sous un autre angle, le scrutin présidentiel du 13 novembre 2005 revêtait pour le Burkina Faso un enjeu politique majeur. L'évolution politique du pays a été en effet marquée par une succession de régimes d'exception. L'élection du 13 novembre 2005 représentait plus qu'un symbole de stabilité de la quatrième République : elle était aussi attendue pour illustrer la maturité politique du peuple burkinabé.

Usant des prérogatives que lui confère la loi dans l'organisation de la couverture médiatique des scrutins, le Conseil Supérieur de la Communication a bâti sa stratégie sur des concertations tous azimuts afin de réaliser un consensus entre tous les acteurs impliqués dans le scrutin.

Le rôle joué par l'institution au cours de cette élection et dont il est ici rendu compte, a été reconnu et salué par les principaux acteurs de la scène politique ainsi que l'opinion publique nationale.

Au delà de l'appréciation des principes cardinaux qui guident traditionnellement l'organisation de la couverture médiatique des scrutins (principe d'égal accès, de pluralisme et d'équilibre de l'information), le rapport en tire des enseignements utiles pour les futurs scrutins.

Au bilan, la campagne électorale aura tenu toutes promesses, au regard de la richesse des débats contradictoires qui l'ont émaillée. C'est peut-être la manifestation du processus démocratique enclenché depuis 1991 dans notre pays.



BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice



**CONSEIL SUPÉRIEUR
DE LA COMMUNICATION**

**COUVERTURE MÉDIATIQUE
DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE
DU 13 NOVEMBRE 2005**

Novembre 2005



TITRE I - LES ACTES PREPARATOIRES DU SCRUTIN

CHAPITRE I : ETAT DES LIEUX, CONCERTATION, FORMATION ET SOUTIEN

Conscient que la régulation de la communication en période électorale nécessite une synergie d'action entre tous les acteurs prenant part au scrutin, le conseil a initié un certain nombre d'acte. Il s'agit notamment de l'état des lieux du parc radio-phonique, de la concertation avec les parties prenant part au scrutin, de la signature du pacte de bonne conduite, du tirage au sort de l'ordre de passage des candidats, du recrutement de la formation et du déploiement des observateurs et enfin de la gestion de l'aide à la presse.

I.1. De l'état des lieux des radios privées

Compte tenu des enjeux du scrutin, il était impérieux pour le Conseil de s'assurer que tous les citoyens burkinabés auraient accès à l'information électorale, notamment aux messages des candidats, au contenu des programmes que ceux-ci leur proposeraient afin de pouvoir exercer leur droit électif en toute conscience.

Le recours exclusif aux médias publics n'a pas semblé répondre à ce souci du Conseil, d'où la décision prise d'impliquer fortement les radios privées pour que les messages des candidats soient portés à toutes les extrémités du pays.

Il fallait, à cet effet, faire un état des lieux préalable des radios privées, lequel a été effectué par des équipes du Conseil dans toutes les zones d'implantation de radio autour des centres d'intérêt suivants :

- l'emplacement géographique ;
- le rayon d'action ;
- l'état des équipements techniques ;
- la qualité des outils d'enregistrement et de diffusion ;
- la qualité des locaux ;
- l'existence d'autres radios dans la même localité ou dans les localités voisines avec, le cas échéant, des précisions sur leurs audiences (notamment lorsqu'il y a plusieurs radios dans une même ville) ;
- la couverture éventuelle de la localité par la radio nationale (en particulier pour les régions frontalières) ;
- les langues utilisées par la radio ;
- le niveau des animateurs de la radio et leur capacité à s'impliquer dans la gestion du discours électoral ;
- la possibilité de synchronisation avec la radio nationale ;



COUVERTURE MEDIATIQUE DE L'ELECTION

- la façon dont les responsables de la radio comptent organiser la couverture médiatique du scrutin s'ils y étaient autorisés ;
- les difficultés de la radio.

La synthèse des différents rapports des équipes a permis de faire des constats et observations sur le fonctionnement des radios visitées, et de dégager les conditions de leur implication efficiente dans la couverture médiatique du scrutin présidentiel. Les conclusions sur l'état des lieux avaient en effet permis d'envisager, pour le scrutin présidentiel et pour les autres à venir :

- 1- d'organiser une concertation avec la radio nationale sur les difficultés qu'éprouvent les radios privées à synchroniser ses principales émissions, en particulier les émissions d'informations.
- 2- d'organiser une concertation avec l'ONATEL pour obtenir un forfait afin que chaque radio privée puisse, par le recours à une ligne spécialisée, assurer la synchronisation avec la radio nationale pendant la période de la campagne.
- 3- d'impliquer toutes les radios privées autorisées à couvrir le scrutin aux travaux du séminaire de formation qui a eu lieu en septembre 2005.
- 4- d'engager des techniciens à matérialiser sur une carte, les parties du territoire susceptibles d'être couvertes à partir des différents rayons d'action déclarés des radios au terme des tournées des différentes équipes.
Une telle cartographie permettra au terme l'élaboration d'un schéma directeur d'implantation des radios privées, dans la stratégie globale d'une couverture radiophonique intégrale du territoire national.
- 5- d'autoriser, compte tenu de la faiblesse du signal de la RNB, certaines radios confessionnelles à s'impliquer dans la couverture médiatique du scrutin. Il s'agit en l'occurrence des radios confessionnelles de Léo, Manga, Fada, Yako, Dédougou et Diébougou.

Par ailleurs, au regard du niveau général moyen du personnel des radios privées de province, il a été proposé :

- de favoriser ou d'encourager la synchronisation avec la chaîne nationale pour la diffusion des émissions parrainées par le Conseil ;
- l'enregistrement en studio et la rediffusion des messages des candidats ou de la couverture médiatique des activités que ceux-ci mèneraient au plan local.

L'efficacité de la contribution des radios privées à la couverture du scrutin présidentiel est due en partie à la mise en œuvre de certaines des recommandations qui ont sanctionné ces tournées. Les autres recommandations pourraient être prises en compte au cours des futures échéances électorales.



I .2. Concertation avec les parties prenantes au scrutin

La concertation avec les parties prenant part au scrutin a revêtu plusieurs formes. Il y a tout d'abord eu le séminaire de formation des partis politiques et des journalistes sur le thème médias et élections en Afrique, il y a eu ensuite la signature du pacte de bonne conduite et enfin la cérémonie de tirage au sort de l'ordre de passage des candidats pour les émissions parrainées.

1.2.1. Du séminaire de formation des acteurs sur le thème " médias et élections en Afrique ".

Les médias revêtent une importance capitale en période électorale. Il en va de l'image et du positionnement de chaque candidat dans l'opinion publique et de la chance d'être élu à la fonction suprême de l'Etat.

L'extrême sensibilité des candidats à l'égard des médias en période électorale a conduit le Conseil, avec l'appui financier de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie (AIF), à organiser un séminaire sur le thème " médias et élections en Afrique ", lequel a regroupé les responsables des médias publics et privés, des partis politiques ou représentants de candidats au scrutin, des associations professionnelles de presse, du Conseil Constitutionnel, de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et de la société civile.

Tenu les 3, 4, 5, 6 et 7 octobre 2005, le séminaire a enregistré la participation active de personnalités d'instances de régulations sœurs venues du Niger, du Tchad, du Congo, du Bénin et de la Côte d'Ivoire à côté du représentant de l'AIF, venus partager leurs expériences avec tous les acteurs du scrutin, pour que celui-ci se déroule dans des conditions apaisées.

En effet, les élections sont souvent en Afrique une source de fracture sociale. Le Conseil a voulu s'en prémunir dans le contexte d'une démocratie émergente comme la nôtre, afin d'en consolider les fondements.

Le séminaire a permis :

- de situer les enjeux de la régulation de la communication en période électorale ;
- de mieux appréhender la problématique du pluralisme et de l'équilibre de l'information dans les médias publics ;
- d'informer les acteurs du contenu des textes d'organisation de la couverture médiatique du scrutin adoptés par le Conseil.

1.2.2. De la signature du pacte de bonne conduite

Le dialogue constructif organisé par le Conseil entre les partis politiques ou candidats à l'élection et les médias a favorisé la signature ultérieure d'un pacte républicain, par lequel les différents acteurs socio-politiques se sont engagés à promouvoir et à



renforcer la culture démocratique au Burkina Faso. Les partis politiques ou représentants des candidats au scrutin ont décidé, à cet égard, de placer leurs rapports dans le respect mutuel en s'interdisant tous comportements ou discours susceptibles de nuire à la sérénité du scrutin et à la cohésion nationale.

Le nombre de candidats annoncés faisait craindre à juste titre une campagne électorale violente, ce qui était susceptible de mettre en péril la cohésion nationale.

Chacune des institutions républicaines engagées dans la conduite du processus électoral ayant joué sa partition, le scrutin s'est déroulé dans les meilleures conditions notamment au plan médiatique.

1.2.3. Le tirage au sort

Le tirage au sort en vue du passage de chaque candidat dans les différentes émissions parrainées par le Conseil a eu lieu le 17 octobre 2005 au cours d'une cérémonie officielle.

Cette formalité a traduit le souci du Conseil de traiter tous les candidats sur un même pied d'égalité dans l'accès aux médias publics.

1.3. Gestion de l'aide à la presse.

Les difficultés matérielles auxquelles sont confrontés les médias publics ont conduit le gouvernement à allouer une subvention à la presse.

Il échoit au Conseil la gestion de cette subvention, laquelle s'est opérée en fonction d'une clef de répartition convenue avec les différents acteurs (appui matériel et financier).

La gestion de l'enveloppe allouée aux médias publics a été laissée à l'initiative du ministère de l'Information qui a décidé de sa clef de répartition entre les organes placés sous sa tutelle.

1.4. Recrutement, formation et déploiement d'observateurs des médias

Pour surveiller l'action des médias dans la couverture des activités des candidats au scrutin présidentiel, une cinquantaine d'observateurs, pour la plupart des étudiants, ont été recrutés, formés et déployés dans toutes les zones d'implantation de radios impliquées dans la couverture médiatique du scrutin.

Leur action sur le terrain a permis au Conseil de constituer des statistiques en termes de temps d'antenne et de parole pour apprécier la place que les différents acteurs ont occupée dans l'espace médiatique national pendant le scrutin.



CHAPITRE 2 : OBSERVATION DE LA PRE-CAMPAGNE

La décision de faire observer une période de pré-campagne est généralement dictée par la nécessité de freiner les élans des candidats ou formations politiques à anticiper leurs activités électorales avant l'ouverture officielle de la campagne.

C'est par décision n°2005-004/CSC du 16 septembre 2005 que le collège des Conseillers a organisé cette période aux termes de laquelle :

- Article 3 " les médias publics doivent observer une plus grande rigueur dans la collecte, le traitement et la diffusion de l'information "
- Article 4 : les médias doivent :
 - veiller au pluralisme et à l'équilibre de l'information, notamment pour tous les candidats ayant déclaré prendre part à l'élection ;
 - éviter la diffusion de chansons, jeux, spots, récits satiriques relatifs à des formations politiques ou évoquant les compétitions électorales ;
 - éviter la publication d'articles tendant de façon directe ou indirecte à faire l'éloge des acteurs de la vie politique nationale ou à les discréditer ;
 - éviter la diffusion d'émissions susceptibles d'être assimilées à une propagande politique ou en faveur d'un candidat à l'élection ;
 - veiller à ce que la couverture de certaines manifestations ne soit assimilable à des actions de propagande électorale.

La période de pré-campagne a donné lieu à une stricte observation des médias publics. La place que chaque acteur politique a occupée dans ces médias est reflétée dans les tableaux n°1 et 2 ci-dessous.

II.1. Données statiques et synthèse des événements politiques de la période de pré-campagne dans les médias publics et privés



Médias Candidats	Médias publics		Médias privés		Total	
	TA	TP	TA	TP	TA	TP
MPS/PS	3'47"	1'42"	13'43"	6'36"	17'30"	8'18"
PAREN	4'08"	1'50"	2h11'37"	1h22'19"	2h15'45"	1h24'09"
UNDD	16'00"	14'02"	1h44'16"	22'52"	2h00'16"	36'54"
UNIR/MS	37'05"	26'32"	2h56'19"	1h58'56"	3h33'24"	2h25'28"
PUND	-	-	10'13"	-	10'13"	-
PDP/PS	4'02"	4'02"	1h00'55"	29'24"	1h04'57"	33'26"
FFS	1h06'06"	43'16"	4h45'31"	2h14'25"	5h51'37"	2h57'41"
RDEB	13'38"	7'45"	27'55"	14'23"	41'33"	22'08"
CDP	1h40'13"	51'42"	4h38'31"	1h32'14"	6h18'44"	2h23'56"
RDF	-	-	3'20"	-	3'20"	-
COTE	-	-	12'04"	4'46"	12'04"	4'46"
CODECO	-	-	15'21"	1'40"	15'21"	1'40"
PBR	17'53"	9'29"	9'14"	6'36"	27'07"	16'05"
UDD	1'54"	-	15'34"	9h32"	17'28"	9'32"
PNR/JV	-	-	39'23"	33'24"	39'23"	33'24"
CPS	1'54"	4'30"	14'51"	-	16'45"	4'30"
FNS	3'42"	00'16"	4'43"	1'50"	8'25"	2'06"
UDPI	-	-	5'09"	-	5'09"	-
UFP	-	-	1'48"	-	1'48"	-
MTP	4'08"	1'44"	1'35"	-	5'43"	1'44"
UPR	-	-	2'15"	-	2'15"	-
PUND	-	-	8'32"	-	8'32"	-
RDF	2'52"	00'56"	1'38"	-	4'30"	00'56"
PPDS	4'39"	3'14"	1'42"	-	6'21"	3'14"
INSTITUIONS REPUBLICAINES	45h45'25"	2h46'46"	-	-	12h06'19"	8h49'15"
PAI	01'54"	1'54"	-	-	01'54"	1'54"
ADF/RDA	41'48"	16'16"	-	-	41'48"	16'16"
COPEP	9'29"	2'30"	-	-	9'29"	2'30"
RDB	3'07"	2'14"	-	-	3'07"	2'14"
ABC & ASSIMILES	37'38"	16'22"	-	-	37'38"	16'22"
GROUPE " JUSTICE ET DEMOCRATIE "	13'59"	4'54"	-	-	13'59"	4'54"



Médias Candidats	Médias publics		Médias privés		Total	
	TA	TP	TA	TP	TA	TP
Blaise COMPAORE	03h09'42"	01h27'46"	05h25'07"	02h05'338"	08h34'27"	03h33'24"
Norbert M. TIENDREBEOGO	01h06'06"	43'16"	04h45'31"	02h14'25"	05h51'37"	02h57'41"
Ram OUEDRAOGO	13'38"	07'45"	27'55"	14'23"	41'33"	22'08"
Clément T. DAKIO	01'54"	-	15'34"	09'32"	17'28"	09'32"
Nayabtigungu C. KABORE	04'08"	01'44"	01'35"	-	05'43"	01'44"
Bénéwendé S. SANKARA	37'05"	26'32"	02h56'19"	01h58'56"	03h33'24"	02h25'28"
Soumane TOURE	01'54"	01'54"	-	-	01'54"	01'54"
Philippe OUEDRAOGO	04'39"	03'14"	01'42"	-	06'21"	03'14"
Emile P. PARE	03'47"	01'42"	13'43"	06'36"	17'30"	08'18"
Ali LANKOANDE	04'02"	04'02"	01h00'55"	29'24"	01h04'57"	33'26"
Laurent BADO	04'08"	01'50"	02h11'37"	02h22'19"	02h15'45"	01h24'09"
Gilbert BOUDA	17'53"	09'29"	09'14"	06'36"	27'07"	16'05"



LISTE DES EVENEMENTS LIES A L'ELECTION PRESIDENTIELLE TRAITÉS PAR LES MEDIAS

Plusieurs évènements liés à l'élection présidentielle ont été traités par les médias. Il s'agit de :

- Cérémonie d'ouverture des deuxièmes journées du groupe parlementaire "Justice et Démocratie" à Ouagadougou. Le thème : Le rôle des administrations électorales dans la consolidation de la démocratie au BF.
- Fin des deuxièmes journées du groupe parlementaire Justice et Démocratie
- Cérémonie d'investiture du candidat du Parti Burkinabé pour la Réformation (PBR) Monsieur Gilbert BOUDA à l'élection présidentielle du 13 novembre 2005.
- Présentation du programme de gouvernement du candidat Ram OUEDRAOGO du REDB
- Installation du coordinateur régional de campagne du rand centre de l'UNIR/MS
- Le groupe alternance a introduit un recours auprès du Conseil Constitutionnel visant à l'annulation de la candidature de Blaise COMPAORE à l'élection présidentielle. Il faut rappeler que le groupe alternance de Blaise COMPAORE à l'élection présidentielle. Il faut rappeler que le groupe alternance 2005 est un groupement de parti de l'opposition donc le président est Maître Bénéwendé S.SANKARA de l'UNIR/MS
- Les associations et formations politiques incitaient les électeurs à retirer leurs cartes d'électeurs, deux opposants s'exprimaient sur l'opération du retrait de cartes
- Débat sur la problématique de la régulation de l'information en Afrique.
- L'établissement de la liste des candidats à l'élection présidentielle du 13 novembre 2005 par le Conseil Constitutionnel.
- Cérémonie d'ouverture du séminaire-atelier sur les Médias et élections en Afrique organisé par le Conseil supérieur de la Communication (CSC).
- Cérémonie d'ouverture des deuxièmes parlementaires de l'ADF/RDA à Réo
- Fin des deuxièmes parlementaires de l'ADF/RDA à Réo
- Tournée d'exploitation et de sensibilisation des responsables de l'ADF/RDA dans les hauts bassins sur la nécessité de soutenir le candidat Blaise COMPAORE à l'élection présidentielle.
- Lancement de tournoi de football de l'AJCBC à Suéguénéga.
- Installation du coordinateur régional et directeur de campagne par les régions des cascades du RDB (Rassemblement pour le Développement du Burkina).
- Le parti du Front National du Salut (FNS) exprimant son soutien à la candidature de Blaise COMPAORE.



- L'union Nationale des Jeunes CDP à bouclé tournée de sensibilisation pour le retrait de cartes électeurs
- La coordination Nationale des ABC a rencontré à Tenkodogo les structures de la région du Centre est autour des retraits des cartes d'électeurs.
- Installation de la coordination régionale, provinciale, départementale, villageoise des ABC de la région de l'Est (Fada N'Gourma)
- Ouverture des deuxièmes journées parlementaires du CDP à Ouahigouya.
- Fin des deuxièmes journées parlementaires du CDP à Ouahigouya.
- Conférence de presse animée par les militants CDP du Minsitre des Finances et du Budget
- Remise de motos à la coordination provinciale du Houet par le CDP
- Finale de la coupe de l'Unité de football organisée par les jeunes militants du Congrès pour la Démocratie et le Progrès.
- Symposium atelier organisé par le CSC sur les médias et élections en Afrique.
- Audience du premier ministre accordée aux représentants des autorités de régulation de la communication.
- Mot du président de la CENI par rapport à l'ouverture de la campagne présidentielle du 13 novembre 2005.
- Signature du pacte de bonne conduite par les médias et les partis politiques
- Inauguration du siège de la campagne présidentielle régionale du Sanmatenga de la coordination des ABC
- Présentation du programme de gouvernement du candidat Blaise COMPAORE.
- Installation des directeurs régionaux de campagne du centre et de plateau central du FFS
- Le CSC procédait au tirage au sort de l'ordre de passage des candidats à la présidentielle du 13 novembre 2005.
- Inauguration du siège de l'UNIR/MS à Sumba dans le Passoré.
- Entretien avec Norbert M. TIENDREBEOGO, président du FFS, l'actualité était de l'ordre du jour (Actu Hebdo)
- Lancement des activités du Rassemblement des Démocrates du Burkina (DRB) dans la région du Centre Ouest (Koudougou)
- Rencontre de la cours des comptes avec les responsables des partis politiques sur la bonne gestion des subventions.
- Cérémonie de remise du matériel aux ABC pour mener à bien leur mission pour la présidentielle du 13 novembre 2005.



II.2. Appréciation de l'équilibre et du pluralisme pendant la période de pré-campagne électorale.

L'analyse des statistiques de la période de pré-campagne permet de faire le constat que les médias publics et privés ont respecté le principe du pluralisme et de l'équilibre de l'information. Si certains écarts entre partis politiques ou entre candidats sont significatifs, ils résultent de leur dynamisme contrasté.

Mais le Conseil a été interpellé sur les activités des ABC (Amis de Blaise COMPAORE) que certains de ses opposants considéraient comme étant une campagne électorale déguisée avant son ouverture officielle.

En réponse, le Conseil a indiqué qu'il y a une sorte d'incompréhension liée à des constatations récurrentes faites par le CSC, lesquelles s'articulent autour des axes suivants :

- le CSC n'exerce la plénitude de ses compétences qu'en période électorale. La campagne électorale n'étant pas ouverte, l'action du CSC ne peut que porter sur le respect du pluralisme et de l'équilibre de l'information.
- En période ordinaire comme c'était le cas, le CSC ne pouvait qu'inciter à un strict respect du pluralisme et de l'équilibre de l'information.

Tout en comprenant cette situation, le Conseil a estimé que les médias ne doivent pas se laisser guider uniquement par la forte demande des plus nantis financièrement ou des plus entreprenants. Le Conseil a souligné avec insistance que les organes de presse ont l'obligation d'assurer le pluralisme et l'équilibre de l'information en développant eux-mêmes des initiatives en vue de prendre en compte les différentes composantes politiques de la société.

Car, en l'absence de cahiers de charges et de missions des médias publics, le Conseil Supérieur de la Communication ne peut fixer en période hors électorale des quotas précis pour chaque groupe d'acteurs dans une période précise ; ceci en vue de respecter les principes des pluralisme et de l'équilibre de l'information tels que énoncés dans la loi.

Au niveau des partis politiques, ceux qui ont été les plus en vue dans les médias publics ont été le FFS et le CDP. Il n'y a par conséquent aucune surprise que dans la même période, les candidats de ces partis aient été les plus médiatisés (Blaise COMPAORE et Norbert TIENDREBEOGO)

Au niveau des médias privés par contre, l'UNDD, le PAREN, l'UNIR/MS, le PDP/PS,



le FFS et le CDP ont été les plus médiatisés dans des proportions qui ne permettent pas de conclure à un déséquilibre de l'information.

Autant en conclure que la période de pré-campagne, bien que n'ayant aucune base juridique, a permis de maîtriser les conditions auxquelles les candidats annoncés devaient être traités par les médias publics, et d'éviter les propagandes politiques avant l'ouverture officielle de la campagne.

TITRE II : LA REGULATION DE LA COUVERTURE MEDIATIQUE DE LA CAMPAGNE

Conformément à la loi électorale, le Conseil Supérieur de la Communication organise l'égal accès des candidats aux médias publics. Cette mission propre aux périodes électorales s'associe à celle en vigueur en période ordinaire à savoir la garantie du pluralisme et de l'équilibre de l'information qui prend une importance particulière en période électorale.

I. MISE EN ŒUVRE DE L'EGAL ACCES AUX MEDIAS PUBLICS

Le Conseil Supérieur de la Communication, dans le cadre de la mise en œuvre du principe de l'égalité d'accès des candidats aux médias publics a initié trois (03) décisions. Il s'agit de celle fixant les modalités des tranches spéciales, celle portant émissions spéciales radiotélévisées et publications spéciales et enfin celle portant programmation des émissions.

Aux termes de ces trois décisions l'on retient comme émissions les messages de dix (10) minutes (1), les cinq (05) minutes du candidat (2), l'émission radiotélévisée au cœur de la présidentielle (3) et enfin les publications dans le quotidien d'Etat Sidwaya (4).

1.1. les tranches spéciales ou messages de dix (10) minutes

Cette émission consistait en une intervention magistrale de dix (10) minutes par candidat aussi bien à la Radiodiffusion Nationale qu'à la Télévision du Burkina. Chaque candidat avait droit à six passages ce qui lui valait en définitive une (01) heure de temps à la Radiodiffusion et à la Télévision soit deux heures de temps au total.



TABLEAU RECAPITULATIF DES TRANCHES SPECIALES

Organe : TNB

Détail de l'émission Candidats	Temps octroyé par passage	Nombre de passage autorisé	Total temps octroyé	Nombre de passage réalisé	Total temps réalisé	Taux d'occupation
Blaise COMPAORE	10mn	06	60mn	6/6	59'16"	98,77
Norbert M. TIENDREBEOGO	10mn	06	60mn	6/6	54'28"	90,77
Ram OUEDRAOGO	10mn	06	60mn	6/6	57'57"	96,58
Clément T. DAKIO	10mn	06	60mn	5/6	46'59"	78,30
Nayabtigungu C. KABORE	10mn	06	60mn	5/6	43'26"	72,38
Bénéwendé S. SANKARA	10mn	06	60mn	6/6	60'10"	100,27
Soumane TOURE	10mn	06	60mn	6/6	48'54"	81,50
Philippe OUEDRAOGO	10mn	06	60mn	6/6	54'12"	90,33
Emile P. PARE	10mn	06	60mn	6/6	55'03"	91,75
Ali LANKOANDE	10mn	06	60mn	6/6	53'35"	89,30
Laurent BADO	10mn	06	60mn	6/6	58'16"	97,11
Gilbert BOUDA	10mn	06	60mn	6/6	51'13"	85,36

Taux moyen d'occupation : 89,37



TABLEAU RECAPITULATIF DES TRANCHES SPECIALES

Organe : RNB

Détail de l'émission Candidats	Temps octroyé par passage	Nombre de passage autorisé	Total temps octroyé	Nombre de passage réalisé	Total temps réalisé	Taux d'occupation
Blaise						
COMPAORE	10mn	06	60mn	06	58'24"	97,33
Norbert M.						
TIENDREBEOGO	10mn	06	60mn	05	45'39"	76,08
Ram						
OUEDRAOGO	10mn	06	60mn	06	54'33"	90,91
Clément T.						
DAKIO	10mn	06	60mn	05	39'56"	66,55
Nayabtigungu C.						
KABORE	10mn	06	60mn	05	40'28"	67,44
Bénéwendé S.						
SANKARA	10mn	06	60mn	06	59'05"	98,47
Soumane TOURE	10mn	06	60mn	03	27'05"	45,19
Philippe						
OUEDRAOGO	10mn	06	60mn	06	48'31"	80,86
Emile P. PARE	10mn	06	60mn	05	37'59"	63,30
Ali LANKOANDE	10mn	06	60mn	05	42'11"	70,30
Laurent BADO	10mn	06	60mn	05	50'06"	83,50
Gilbert BOUDA	10mn	06	60mn	04	30'16"	50,44

Taux moyen d'occupation : 74,19 %



1.2. Les cinq minutes du candidat

Il s'agissait d'une intervention de cinq minutes en direct au journal parlé ou télévisé. Le candidat ou son représentant étant reçu par le présentateur du journal pour parler ou de certains aspects de son programme ou du déroulement de la campagne. Chaque candidat bénéficiait d'un passage de cinq minutes au journal télévisé ou parlé et de deux passages de cinq minutes au journal parlé ou télévisé en langue nationale. Au total chaque candidat avait trente minutes soit quinze (15) minutes à la Radiodiffusion et à la Télévision nationale.



TABLEAU RECAPITULATIF DE L'EMISSION "LES CINQ MINUTES DU CANDIDAT"

Organe : RNB

Détail de l'émission Candidats	Temps octroyé par passage	Nombre de passages au journal en français	Nombre de passage au journal en langue nationale	Nombre total de passages à la TNB	Total TO TR	Pourcentage
Blaise COMPAORE	5mn	01	02	03	15 09'47"	60,44
Norbert M. TIENDREBEOGO	5mn	01	02	03	15 05'07"	34,11
Ram OUEDRAOGO	5mn	01	02	03	15 05'00"	33,33
Clément T. DAKIO	5mn	01	02	03	15 10'17"	68,55
Nayabtigungu C. KABORE	5mn	01	02	03	15 16'02"	106,88
Bénéwendé S. SANKARA	5mn	01	02	03	15 15'22"	102,44
Soumane TOURE	5mn	01	02	03	15 05'00"	34,11
Philippe OUEDRAOGO	5mn	01	02	03	15 10'02"	66,88
Emile P. PARE	5mn	01	02	03	15 10'31"	70,11
Ali LANKOANDE	5mn	01	02	03	15 09'58"	66,44
Laurent BADO	5mn	01	02	03	15 10'02"	64,88
Gilbert BOUDA	5mn	01	02	03	15 11'30"	76,66



TABLEAU RECAPITULATIF DE L'EMISSION " LES CINQ MINUTES DU CANDIDAT "

Détail de l'émission Candidats	Temps octroyé par passage	Nombre de passages au journal en français	Nombre de passage au journal en langue nationale	Nombre total de Passages à la TNB	Total TO TR	Pourcentage
Blaise COMPAORE	5mn	01	02	03	15 18'37"	124,11
Norbert M. TIENDREBEOGO	5mn	01	02	03	15 09'18"	122
Ram OUEDRAOGO	5mn	01	02	03	15 05'23"	33,33
Clément T. DAKIO	5mn	01	02	03	15 07'19"	48,77
Nayabtigungu C. KABORE	5mn	01	02	03	15 18'52"	125,77
Bénéwendé S. SANKARA	5mn	01	02	03	15 19'20"	128,88
Soumane TOURE	5mn	01	02	03	15 10'56"	72,88
Philippe OUEDRAOGO	5mn	01	02	03	15 07'53"	52,55
Emile P. PARE	5mn	01	02	03	15 11'27"	76,33
Ali LANKOANDE	5mn	01	02	03	15 13'48"	92
Laurent BADO	5mn	01	02	03	15 06'21"	42,33
Gilbert BOUDA	5mn	01	02	03	15 05'29"	36,55



I.3. l'émission au cœur de la présidentielle

C'est un débat radiotélévisé de quarante cinq minutes (45mn) entre chaque candidat et deux journalistes dont un journaliste du public et un du privé.



TABLEAU RECAPITULATIF DE L'EMISSION AU CŒUR DE LA PRESIDENTIELLE

Organe : TNB

Détail de l'émission candidats	Temps octroyé par passage	Nombre de passage	Temps réalisé	Pourcentage
Blaise COMPAORE	45	01	45'34"	101,26
Norbert M. TIENDREBEOGO	45	01	44'26"	98,74
Ram OUEDRAOGO	45	01	45'25"	100,92
Clément T. DAKIO	45	01	44'43"	99,37
Nayabtigungu C. KABORE	45	01	-	00
Bénéwendé S. SANKARA	45	01	47'36"	105,77
Soumane TOURE	45	01	43'56"	97,62
Philippe OUEDRAOGO	45	01	45'52"	101,92
Emile P. PARE	45	01	45'00	100
Ali LANKOANDE	45	01	45'36"	101,33
Laurent BADO	45	01	46'00	102,22
Gilbert BOUDA	45	01	43'56"	97,62

Taux moyen d'occupation : 92,23 %



Tableaux n° 1 et 2 récapitulant les émissions parrainées au niveau de la RNB et de la TNB.

TABLEAU RECAPITULATIF DES EMISSION PARRAINÉES

Organe : TNB

Emissions Candidats	Tranches spéciales		Les cinq minutes du candidat		Au cœur de l'élection		Total		Pourcent- tage
	TO	TR	TO	TR	TO	TR	TO	TR	
Blaise COMPAORE	60mn	56'16"	15mn	18'37"	45mn	45'34"	120mn	123'27"	102,87
Norbert M. TIENDREBEOGO	60mn	54'28"	15mn	09'18"	45mn	44'26"	120mn	108'12"	90,16
Ram OUEDRAOGO	60mn	57'57"	15mn	05'23"	45mn	45'25"	120mn	108'45"	90,62
Clément T. DAKIO	60mn	46'59"	15mn	07'19"	45mn	44'43"	120mn	99'01"	82,51
Nayabtigungu C. KABORE	60mn	43'26"	15mn	18'52"	45mn	00'	120mn	62'18"	51,91
Bénéwendé S. SANKARA	60mn	60'10"	15mn	19'20"	45mn	47'36"	120mn	127'06"	105,91
Soumane TOURE	60mn	48'54"	15mn	10'56"	45mn	43'56"	120mn	103'46"	86,74
Philippe OUEDRAOGO	60mn	54'12"	15mn	07'53"	45mn	45'52"	120mn	107'57"	89,95
Emile P. PARE	60mn	55'03"	15mn	11'27"	45mn	45'00"	120mn	111'30"	92,91
Ali LANKOANDE	60mn	53'35"	15mn	13'48"	45mn	45'36"	120mn	112'59"	94,15
Laurent BADO	60mn	58'16"	15mn	06'21"	45mn	46'00"	120mn	110'37"	92,18
Gilbert BOUDA	60mn	51'13"	15mn	05'29"	45mn	43'56"	120mn	100'38"	83,86



TABLEAU RECAPITULATIF DES EMISSIONS PARRAINÉES

Organe : RNB

Emissions Candidats	Tranches spéciales		Les cinq minutes du candidat		Au cœur de l'élection		Total		Pourcen- tage
	TO	TR	TO	TR	TO	TR	TO	TR	
Blaise COMPAORE	60mn	58'24"	15mn	09'47"	45mn	45'34"	120mn	01h53'45"	94,79
Norbert M. TIENDREBEOGO	60mn	45'39"	15mn	05'07"	45mn	44'26"	120mn	01h35'12"	79,33
Ram OUEDRAOGO	60mn	54'33"	15mn	05'	45mn	45'25"	120mn	01h44'58"	87,47
Clément T. DAKIO	60mn	39'56"	15mn	10'17"	45mn	44'43"	120mn	01h34'56"	79,11
Nayabtigungu C. KABORE	60mn	40'28"	15mn	16'02"	45mn	00'	120mn	56'30"	47,08
Bénéwendé S. SANKARA	60mn	59'05"	15mn	15'22"	45mn	47'36"	120mn	02h02'03"	101,70
Soumane TOURE	60mn	27'05"	15mn	05'00"	45mn	43'56"	120mn	01h16'01"	63,34
Philippe OUEDRAOGO	60mn	48'31"	15mn	10'02"	45mn	45'52"	120mn	01h44'25"	87,01
Emile P. PARE	60mn	37'59"	15mn	10'31"	45mn	45'00"	120mn	01h13'30"	61,25
Ali LANKOANDE	60mn	42'11"	15mn	09'58"	45mn	45'36"	120mn	01h37'55"	81,31
Laurent BADO	60mn	50'06"	15mn	10'02"	45mn	46'00"	120mn	01h46'08"	88,44
Gilbert BOUDA	60mn	30'16"	15mn	11'30"	45mn	43'56"	120mn	01h25'42"	71,41



TABLEAU RECAPITULATIF DES EMISSIONS PARRAINÉES

Organe : RTB

Emissions Candidats	Tranches spéciales		Les cinq minutes du candidat		Au cœur de l'élection		Total		Taux d'occupation Antenne
	TO	TR	TO	TR	TO	TR	TO	TR	
Blaise COMPAORE	120'	01h57'40"	30'	28'24"	90'	01h31'04"	240	237'08"	98,80
Norbert M. TIENDREBEOGO	120'	01h40'07"	30'	14'25"	90'	01h28'52"	240	203'24"	84,75
Ram OUEDRAOGO	120'	01h52'30"	30'	10'23"	90'	01h30'50"	240	213'43"	89,04
Clément T. DAKIO	120'	01h27'35"	30'	17'36"	90'	01h29'26"	240	134'32"	56,05
Nayabtigungu C. KABORE	120'	01h23'54"	30'	34'52"	90'	00'00"	240	118'46"	49,48
Bénéwendé S. SANKARA	120'	01h59'15"	30'	34'42"	90'	01h35'12"	240	249'08"	103,80
Soumane TOURE	120'	01h15'59"	30'	10'56"	90'	01h27'52"	240	174'47"	72,82
Philippe OUEDRAOGO	120'	01h42'43"	30'	17'55"	90'	01h31'44"	240	212'22"	38,48
Emile P. PARE	120'	01h33'02"	30'	21'57"	90'	01h30'00"	240	204'59"	85,40
Ali LANKOANDE	120'	01h35'46"	30'	23'46"	90'	01h31'12"	240	210'44"	87,80
Laurent BADO	120'	01h48'22"	30'	16'22"	90'	01h32'00"	240	216'44"	90,30
Gilbert BOUDA	120'	01h21'29"	30'	16'59"	90'	01h27'52"	240	186'20"	77,63



I.4. Les publications dans le quotidien d'Etat Sidwaya

Chaque candidat bénéficiait d'une publication d'un message d'une page trois fois et d'une interview.

I.5. Appréciation des émissions parrainées

Suivant qu'il s'agit de l'intervention magistrale de dix minutes, des cinq minutes du candidat ou de l'émission de débats l'occupation du temps octroyé pour les émissions parrainées a fait l'objet de taux contrasté.

Organisées sur la base de la règle de l'égalité d'accès de tous les candidats aux médias publics, le taux d'occupation de l'espace médiatique public, par les émissions parrainées, même s'il est varié selon le type d'émission il a tout de même été judicieusement utilisé. On note cependant des cas où le taux d'occupation des espaces accordés est en dessous de 50%, ce qui pose la question de la capacité des candidats ou partis politiques à occuper les espaces médiatiques accordés.

Le même constat est fait au niveau du quotidien d'Etat (voir tableau n°12) dans lequel il apparaît que certains candidats n'ont fait aucune publication. Le taux moyen de l'occupation de l'espace de Sidwaya est de 72,22%. D'autres candidats (deux au total) ont seulement fait publier un message.

En terme d'interviews accordées, trois candidats n'ont pu se prêter à cet exercice. Les statistiques d'occupation des espaces accordés par le Conseil dans les émissions parrainées semblent être un critère pertinent d'appréciation de la taille et du niveau d'organisation des partis politiques qui soutiennent les candidats aux différents scrutins. Celui du 13 novembre, au regard des statistiques, n'a posé aucun problème d'accès aux médias. Le Conseil Supérieur de la Communication et les responsables des médias publics ont joué pleinement leur partition en toute impartialité et en toute indépendance.

Il est heureux de constater que l'ensemble des acteurs socio-politiques ait reconnu le rôle décisif qu'ont joué les médias publics dans la connaissance des candidats. Mais au constat, les cadres d'actions médiatiques de certains candidats semblent se limiter aux seules émissions parrainées par l'instance de régulation, ceux-ci n'ayant aucune stratégie propre de communication.



II LA GESTION DE LA COUVERTURE MEDIATIQUE DES ACTIVITES DES CANDIDATS

La gestion de la couverture médiatique des élections par les organes de presse, que nous abordons généralement sous l'angle du respect du principe du pluralisme et de l'équilibre de l'information a fait l'objet de deux décisions dont une régissant les médias publics et l'autre les médias privés.

Le contrôle du respect de ce principe s'opère à travers les émissions d'information diffusées par les médias publics et privés. Durant la période pour la campagne électorale, les médias ont pu couvrir les événements suivants (1) dont les agrégats serviront à l'appréciation du pluralisme et de l'équilibre de l'information (2).

II.1.les principaux événements

En fait d'événement il s'agit essentiellement des réunions électorales et autres astuces des candidats pour faire passer leur message et engranger des voix. On peut citer de façon non exhaustive et par candidat:

Candidat : Ali LANKOANDE (PDP/PS)

Organe : TNB

- Premier meeting de campagne présidentielle du candidat Ali LANKOANDE du PDP/PS à Bobo-Dioulasso
- Campagne électorale de Ali LANKOANDE du PDP/PS dans le Kouritenga et dans le Namentenga
- Le candidat du PDP/PS lui était dans le Sahel pour sa campagne
- Campagne de Ali LANKOANDE à Fada et à Pama
- Campagne du candidat Ali LANKOANDE à Dano
- Campagne du candidat Ali LANKOANDE dans le Yatenga et le Sourou

NB : Nombre d'éléments télévisés 06

Organe : RNB

- Rencontre entre Ali LANKOANDE et ses militants à Bobo
- Interview du responsable local de Ali LANKOANDE à Dori
- Meeting de Ali LANKOANDE à Kaya
- Meeting de Ali LANKOANDE à Pouytenga
- Meeting de Ali LANKOANDE à Gayéri
- Meeting de Ali LANKOANDE à Piéla et Bogandé

NB : Nombre d'éléments diffusés 06



Candidat : Benewendé SANKARA (UNIR/MS)

Organe : TNB

- Lancement de campagne électorale de l'UNIR/MS à Gaoua
- Campagne de l'UNIR/MS à Nassombo
- Meeting de campagne de l'UNIR/MS à Boulmiougou et à Sig-Noghin
- Candidat Me Bénéwendé SANKARA de l'UNIR/MS poursuit sa campagne à Thyou
- Campagne du candidat de l'UNIR/MS dans certains quartiers de Ouaga
- Campagne de l'UNIR/MS à Dédougou
- Campagne de l'UNIR/MS dans le Ganzourgou, le Gourma et le Kouritenga
- Campagne de l'UNIR/MS à Pô et à Léo
- Campagne de l'UNIR/MS à Yako
- Meeting de campagne de l'UNIR/MS à Ouagadougou

NB : Nombre d'éléments télévisés 10

Organe : RNB

- Meeting de Bénéwendé SANKARA à Gaoua
- Interview responsable local de l'UNIR/MS à Ouahigouya
- Reportage dans les états majors de l'UNIR/MS à Titao
- Interview avec le responsable local de l'UNIR/MS à Boussé
- Rencontre UNIR/MS à Kaya
- Interview du responsable local UNIR/MS à Gourcy
- Meeting de Me SANKARA avec les commerçants à Pissy et Tampouy
- Interview responsable de l'UNIR/MS à Dédougou
- Interview responsable de l'UNIR/MS à Manga
- Meeting de Bénéwendé SANKARA à Thyou
- Rencontre entre Benewendé Sankara et les syndicalistes

NB : Nombre d'éléments diffusés 11



Candidat : Blaise COMPAORE (CDP)

Organe : TNB

- Cérémonie d'ouverture de campagne électorale présidentielle du Candidat Blaise COMPAORE à Bobo-Dioulasso
- Deuxième journée de meeting de campagne de Blaise COMPAORE à Orodara et à Gaoua
- Campagne électorale du candidat Blaise COMPAORE à Batié Diébougou et à Dano
- Meeting de campagne du candidat Blaise COMPAORE dans le Ziro, dans la Sissili et dans le Nahouri
- Campagne électorale présidentielle de Blaise COMPAORE dans le Zoundwéogo et à Kombissiri
- Campagne du CDP à Zorgho et à Koupéla
- Campagne du CDP à Tenkodogo et à Ouargaye
- Meeting de campagne du CDP à Pama
- Le candidat du CDP poursuit sa campagne dans le Tapoa
- Campagne du CDP à Boussé et à Ziniaré
- Le candidat du CDP poursuit son meeting de campagne dans la Boucle du Mouhoun et dans la Gnagna
- Meeting du CDP dans la Komandjari
- Blaise COMPAORE dans le Bam pour une campagne présidentielle
- Campagne du CDP à Boulsa et à Kaya
- Campagne du CDP à Yako
- Campagne de Blaise COMPAORE dans le Loroum
- Campagne du CDP dans le Sanmatenga
- Campagne du CDP à Ouahigouya
- Campagne du CDP à Gourcy
- Le candidat sortant Blaise COMPAORE était dans la Boucle du Mouhoun
- Campagne du CDP dans le Kossi
- Campagne du CDP dans le Nayala
- Campagne du CDP à Tougan et à Réo
- Campagne du candidat du CDP à Boromo
- Campagne du candidat du CDP à Koudougou
- Meeting de campagne du CDP dans la région du Sahel
- Campagne de Blaise COMPAORE à Dori et Gorom Gorom
- Campagne du candidat du CDP à Yagha
- Campagne du candidat du CDP à Banfora
- Campagne du candidat du CDP à Sindou
- Campagne du candidat du CDP à Houndé



- Méga meeting de clôture de campagne électorale du candidat sortant Blaise COMPAORE à Ouagadougou

NB : Nombre d'éléments télévisés 32

Organe : RNB

- Meeting de Blaise COMPAORE à Bobo-Dioulasso
- Lancement de la campagne régionale du CDP
- Meeting de Blaise COMPAORE à Orodara
- Meeting de Blaise COMPAORE à Gaoua
- Meeting de Blaise COMPAORE à Batié et Diébougou (matin)
- Meeting de Blaise COMPAORE à Dano (soir)
- Reportage dans les états majors du CDP
- Interview d'un responsable local du CDP à Dori et Gorom Gorom
- Meeting de Blaise COMPAORE à Sapouy et Léo
- Meeting de Blaise COMPAORE à Manga
- Meeting de Blaise COMPAORE à Kombissiri
- Interview de Hubert YAMEOGO pour Blaise COMPAORE à Koudougou
- Reportage à la direction régionale CDP de Nouna
- Interview une semaine de bilan de campagne avec Salif DIALLO
- Meeting de Blaise COMPAORE à Zorgho, Koupéla et Tenkodogo
- Meeting de Blaise COMPAORE à Wargaye
- Meeting de Blaise COMPAORE à Diapaga et Pama
- Meeting de Blaise COMPAORE à Bogandé
- Meeting de Blaise COMPAORE à Fada
- Meeting de Blaise COMPAORE à Boulsa, Kongoussi et Kaya
- Meeting de Blaise COMPAORE à Boussé, Yako et Ziniaré
- Meeting départemental CDP à Wolonkoto (Léraba)

NB : Nombre d'éléments diffusés 22

Candidat : Clément T. DAKIO (UDD)

Organe : TNB

- Premier meeting de campagne électorale présidentielle du candidat Clément T. DAKIO de l'UDD à Nouna

NB : Nombre d'éléments télévisés 01

Organe : RNB

- Interview de Clément T. DAKIO à Ouaga (28 oct)
- Interview Clément T. DAKIO à Ouagadougou (29 oct)
- Interview Clément DAKIO à Nouna

NB : Nombre d'éléments diffusés 03



Candidat : Emile P. PARE (MPS/PF)

Organe : TNB

- Conférence de presse animée par le candidat Emile PARE à Ouaga
- Meeting de campagne présidentielle du candidat Emile PARE dans la région de l'Est du Burkina
- Troisième campagne du candidat Emile PARE à Tenkodogo et à Zabré
- Emile PARE continue sa campagne à Boussin et à Séguénéga
- Campagne d'Emile PARE à Gaoua et dans le Nounbiel
- Campagne du candidat du MPS/PF à Bobo, Toussiana et Banfora

NB : Nombre d'éléments télévisés 06

Organe : RNB

- Conférence de presse animée par Emile PARE à Ouaga
- Interview de Emile PARE à Ouagadougou (24 octobre 2005)
- Interview de Emile PARE à Ouagadougou (25 octobre 2005)
- Interview avec le responsable local MPS/PF à Boussé
- Meeting de Emile PARE à Ouargaye et Zabré
- Meeting de Emile PARE à Manga et Kombissiri
- Interview de Emile PARE à Fada
- Meeting de Emile PARE à Tenkodogo
- Meeting de Emile PARE à Boussé
- Meeting de Emile PARE à Yako, Gourcy, Ouahigouya
- Meeting de Emile PARE à Kongoussi
- Meeting de Emile PARE à Séguénéga

NB : Nombre d'éléments diffusés 12

Candidat : Gilbert BOUDA (PBR)

Organe : TNB

- Premier meeting de campagne du candidat Gilbert BOUDA à Fada N'Gourma
- Dernier meeting de campagne électorale du candidat du PBR à Ouagadougou.

NB : Nombre d'éléments télévisés 02

Organe : RNB

- Interview de Gilbert BOUDA à Fada N'Gourma
- Reportage sur le séjour de Gilbert BOUDA à l'Est du Burkina
- Rencontre de Gilbert BOUDA avec ses militants à Koudougou
- Meeting de Gilbert BOUDA à Dori

NB : Nombre d'éléments diffusés 04



Candidat : Laurent BADO (PAREN)

Organe : TNB

- Premier meeting de campagne électorale présidentielle du Candidat Laurent Bado à Pô dans le Nahouri
- Deuxième meeting de campagne présidentielle de Laurent BADO dans le Gourma et dans le Kouritenga
- Laurent BADO poursuit sa campagne à Gaoua
- Campagne du PAREN dans la Comoé
- Le candidat Laurent BADO du PAREN a tenu sa cinquième campagne présidentielle dans la ville de Bobo-Dioulasso
- Laurent BADO a tenu à Kongoussi sa campagne électorale
- Le PAREN a tenu sa campagne dans la province de la Sissili
- Campagne du PAREN à Manga
- Meeting de Laurent BADO à Ouagadougou
- Campagne du PAREN à Koudougou
- Le candidat du PAREN à Réo pour son dernier meeting

NB : Nombre d'éléments télévisés 11

Organe : RNB

- Meeting de Laurent BADO à Koupéla
- Meeting de Laurent BADO à Dano
- Meeting de Laurent BADO à Gaoua
- Interview du directeur de campagne de Laurent BADO à Zorgho
- Meeting de Laurent BADO à Banfora
- Meeting de Laurent BADO à Bobo
- Meeting de Laurent BADO à Dédougou
- Interview de Laurent BADO à Koudougou
- Meeting de Laurent BADO à Ouahigouya

NB : Nombre d'éléments diffusés 09

Candidat : Nayabtigungu Congo KABORE

Organe : TNB

- Interview de Nayabtigungu Congo KABORE à Ouaga

NB : Nombre d'éléments télévisés 11

Organe : RNB : Néant

NB : Nombre d'éléments diffusés 00



Candidat : Norbert M.TIENDREBEOGO (FFS)

Organe : TNB

- Premier meeting de campagne électorale présidentielle du candidat Norbert M. TIENDREBEOGO dans différents secteurs de Ouagadougou (Ouidi, Zongnaba)
- Campagne de proximité du candidat du FFS dans le Kadiogo
- Le candidat du FFS poursuit sa campagne de proximité à Tanghin Dassouri
- Candidat du FFS continue sa campagne dans la ville de Bama dans le Houet
- Meeting de campagne électorale présidentielle du candidat Norbert TIENDREBEOGO à Didyr dans le Sanguié
- Campagne du FFS dans le Yatenga à Ouahigouya
- Dernier meeting du candidat du FFS au rond point de la Patte d'Oie à Ouagadougou

NB : Nombre d'éléments télévisés 07

Organe : RNB

- Interview avec les responsables de la direction régionale FFS dans la Boucle du Mouhoun
- Interview Norbert TIENDREBEOGO à Ouaga
- Interview responsable local du FFS à Ouahigouya
- Interview de Norbert TIENDREBEOGO à Bobo-Dioulasso
- Interview du responsable local de Norbert TIENDREBEOGO à Gourcy
- Norbert TIENDREBEOGO rencontre ses militants à Ouagadougou
- Meeting de Norbert M ; TIENDREBEOGO à Bama
- Assemblée générale pour Norbert TIENDREBEOGO à Manga
- Interview de Norbert TIENDREBEOGO à Houndé

NB : Nombre d'éléments diffusés 09



Candidat : Philippe OUEDRAOGO (PDS/CDS)

Organe : TNB

- Campagne électorale du candidat Philippe OUEDROGO dans les Balé
- Campagne présidentielle de Philippe OUEDRAOGO à Fada et à Kantchari
- Le candidat Philippe OUEDRAOGO du PDS poursuit sa campagne présidentielle dans la Boucle du Mouhoun
- Philippe OUEDRAOGO tient son quatrième meeting de campagne à Orodara
- Campagne de Philippe OUEDRAOGO dans la région des Cascades
- Meeting de campagne du PDP/CDS dans le Bam et le Sanmatenga
- Campagne de Philippe OUEDRAOGO à Djibo et à Gorom Gorom
- Dernier meeting de campagne du candidat du PDP/CDS à Ouagadougou

NB : Nombre d'éléments télévisés 08

Organe : RNB

- Interview du responsable local de Philippe OUEDRAOGO à Dori
- Meeting de Philippe OUEDRAOGO à Boromo
- Interview du responsable local de Philippe OUEDRAOGO à Titao
- Interview du responsable local de Philippe OUEDRAOGO à Diapaga
- Meeting de Philippe OUEDRAOGO à Tougan et Dédougou
- Interview du responsable local de Philippe OUEDRAOGO à Yako
- Interview du responsable local de Philippe OUEDRAOGO à Houndé
- Meeting de Philippe OUEDRAOGO à Dédougou
- Meeting de Philippe OUEDRAOGO à Yondé
- Meeting de Philippe OUEDRAOGO à Orodara
- Meeting de Philippe OUEDRAOGO à Banfora et Sindou
- Meeting de Philippe OUEDRAOGO à Niangologo
- Meeting de Philippe OUEDRAOGO à Bobo-Dioulasso
- Interview du responsable local de Philippe OUEDRAOGO dans le sahel

NB : Nombre d'éléments diffusés 14

Candidat : Ram OUEDRAOGO (RDEB)

Organe : TNB

- Ram OUEDRAOGO, candidat du REDB à Diéboougou dans le cadre de la campagne électorale
- Meeting de campagne présidentielle de Ram OUEDROGO à Gaoua
- Campagne du RDEB dans les Cascades et dans la région des Hauts-Bassins
- Cérémonie de campagne du RDEB à Sig-Noghin



- Le candidat Ram OUEDRAOGO était dans le secteur 30 de Ouagadougou pour poursuivre sa campagne de proximité
- Campagne du RDEB à Kongoussi
- Campagne du RDEB à Dédougou
- Le candidat du RDEB était dans les villes de Léo et Sapouy pour sa campagne
- Campagne du RDEB à Kaya
- Campagne de Ram OUEDRAOGO à Pô, dans le Nahouri
- Campagne de ram OUEDRAOGO à Fada et à Zorgho
- Campagne de Ram OUEDRAOGO à Tenkodogo
- Le candidat Ram OUEDRAOGO du RDEB continue sa campagne électorale de proximité dans le centre à Ouagadougou

NB : Nombre d'éléments télévisés 13

Organe : RNB

- Meeting des militants de Ram OUEDRAOGO à Ouagadougou
- Interview du responsable de campagne de Ram OUEDRAOGO à Ouagadougou (29 oct)
- Interview du responsable de campagne de Ram OUEDRAOGO à Ouagadougou (30 oct)
- Interview de Ram OUEDRAOGO à Manga
- Interview de Ram OUEDRAOGO à Titao, Ouahigouya, Gourcy
- Rencontre des militants de Ram OUEDRAOGO à Gourcy

NB : Nombre d'éléments diffusés 06

Candidat : Soumane TOURE (PAI)

Organe : TNB

- Premier meeting de campagne électorale présidentielle du candidat Soumane TOURE à Ouahigouya et à Titao
- Campagne électorale présidentielle du PAI à Kaya et à Kongoussi
- Campagne du candidat du PAI à Fada

NB : Nombre d'éléments télévisés 03

Organe : RNB

- Meeting de Soumane Touré à Kombissiri plus une interview
- Meeting de Soumane TOURE à Kaya
- Meeting de Soumane TOURE à Ouahigouya, Gourcy et Yako
- Interview du responsable local de Soumane TOURE à Ouahigouya
- Interview du responsable local de Soumane TOURE à Gaoua
- Meeting de Soumane TOURE à Fada

NB : Nombre d'éléments diffusés 06



Tableau comparatif en termes de nombre d'éléments diffusés

N° d'ordre	Désignation du candidat	Nombre d'éléments		Total	Pourcentage
		TNB	RNB		
01	Blaise Compaoré	32	22	54	26,73
02	Norbert TIENDREBEOGO	07	09	16	07,92
03	Ram OUEDRAOGO	13	06	19	09,40
04	Clément T. DAKIO	01	03	04	01,98
05	Nayabtigongou C KABORE	01	00	01	0,49
06	Bénéwendé S. SANKARA	10	11	21	10,39
07	Soumane TOURE	03	06	09	04,45
08	Philippe OUEDRAOGO	08	14	22	10,89
09	Emile P. PARE	06	12	18	08,91
10	Ali LANKOANDE	06	06	12	05,94
11	Laurent BADO	11	09	20	09,90
12	Gilbert BOUDA	02	04	06	02,97
Total		100	102	202	99,97 = 100



II.2. Agrégats d'occupation de l'espace médiatique par les candidats.
 DANS LES MEDIAS AUDIOVISUELS PUBLICS (émissions non parrainées)
 Période : du 22 octobre au 11 novembre 2005

MEDIAS CANDIDATS	RNB		TNB		TOTAL	
	TA	TP	TA	TP	TA	TP
Blaise COMPAORE (CDP)	03h51'36"	01h18'41"	05h25'34"	01h59'03"	09h17'10"	03h18'44"
Norbert TIENDREBEOGO (FFS)	59'09"	22'49"	51'23"	16'11"	01h50'32"	39'00"
Ram OUEDRAOGO (RDEB)	55'29"	24'46"	01h40'07"	31'28"	02h35'36"	56'14"
Clément T. DAKIO (UDD)	11'02"	10'35"	09'21"	04'36"	20'23"	15'11"
Nayabtigungu C. KABORE (MTP)	-	-	-	-	-	-
Bénéwendé SANKARA (UNIR/MS)	01h19'33"	35'20"	01h36'16"	39'21"	02h55'49"	01h14'41"
Soumane TOURE (PAI)	33'56"	16'38"	28'14"	09'05"	01h02'10"	25'43"
Philippe OUEDRAOGO (PDS-CDS)	01h21'20"	35'52"	55'47"	22'53"	02h17'07"	58'45"
P. Emile PARE (MPS/PF)	01h04'47"	25'41"	01h03'57"	25'26"	02h08'44"	51'07"
Ali LANKOANDE (PDP /PS)	01h02'30"	37'17"	51'08"	24'47"	01h53'38"	01h02'04"
Laurent BADO (PAREN)	01h03'08"	19'01"	01h34'22"	28'45"	02h37'30"	47'46"
Gilbert BOUDA (PBR)	18'43"	05'42"	09'55"	06'21"	28'36"	12'03"



SYNTHESE DES TEMPS D'ANTENNE ET DE PAROLE DANS LES MEDIAS
AUDIOVISUELS PUBLICS ET PRIVES (émissions non parrainées)

MEDIAS CANDIDATS	MEDIAS AUDIOVISUELS PUBLICS		MEDIAS AUDIOVISUELS PRIVES		TOTAL	
	TA	TP	TA	TP	TA	TP
Blaise COMPAORE (CDP)	09h17'10"	03h18'44"	19h24'30"	08h10'22"	28h41'40"	11h29'06"
Norbert TIENDREBEOGO (FFS)	01h50'32"	39'00"	07h42'45"	04h40'50"	09h33'17"	05h19'50"
Ram OUEDRAOGO (RDEB)	02h35'36"	56'14"	04h25'59"	02h00'12"	07h01'35"	02h56'26"
Clément T. DAKIO (UDD)	20'23"	15'11"	04h58'10"	03h25'43"	05h18'33"	03h40'54"
Nayabtigungu C. KABORE (MTP)	-	-	01h04'32"	26'59"	01h04'32"	26'59"
Bénéwendé SANKARA (UNIR/MS)	02h55'49"	01h14'41"	11h44'21"	07h10'34"	14h40'10"	08h25'15"
Soumane TOURE (PAI)	01h02'10"	25'43"	02h35'33"	01h00'04"	03h37'43"	01h25'47"
Philippe OUEDRAOGO (PDS-CDS)	02h17'07"	58'45"	07h32'28"	05h03'20"	08h49'35"	06h02'05"
P. Emile PARE (MPS/PF)	02h08'44"	51'07"	07h18'58"	05h16'28"	09h27'42"	06h07'35"
Ali LANKOANDE (PDP /PS)	01h53'38"	01h02'04"	06h47'57"	04h14'31"	08h41'25"	05h16'35"
Laurent BADO (PAREN)	02h37'30"	47'46"	10h16'07"	06h48'06"	12h53'37"	07h35'52"
Gilbert BOUDA (PBR)	28'36"	12'03"	02h57'33"	59'35"	03h26'09"	01h11'38"



RELEVÉ DES NOMBRES DE PAGES ET D'ILLUSTRATIONS ACCORDEES AUX
CANDIDATS DANS LA PRESSE ECRITE PUBLIQUE ET PRIVEE

(publications non parrainées par le CSC)

Période : du 20 octobre au 11 novembre 2005

ORGANES CANDIDATS	PRESSE PUBLIQUE		PRESSE PRIVEE		TOTAL			
	NP	NI	NP	NI	NP	%	NI	%
Blaise COMPAORE	78	179	63	123	141	34,05	311	38,44
Norbert M. TIENDREBEOGO	24	60	14	27	38	09,17	87	10,75
Ram OUEDRAOGO	12 + 7/10	29	10	16	22 + 7/10	05,31	45	05,56
Clément T. DAKIO	06 + ½	10	06 + ½	14	13	03,14	24	02,96
Nayabtigungu C. KABORE	04 + ¼	04	05 + ½	08	09 + ¾	02,17	12	01,48
Bénéwendé S. SANKARA	16 + ½	32	22 + ¼	30	38 + ¾	09,17	62	07,66
Soumane TOURE	10 + ½	16	11 + ¾	13	22 + ¼	05,31	29	03,58
Philippe OUEDRAOGO	13 + ¼	33	09 + ¾	15	23	05,55	48	05,93
Emile P. PARE	16 + ½	37	08	11	24 + ½	05,79	48	05,93
Ali LANKOANDE	11	26	16 + ½	28	27 + ½	06,52	54	06,67
Laurent BADO	18	31	15	19	33	07,97	50	06,18
Gilbert BOUDA	11 + ¾	23	09 + ½	16	21 + ¼	05,07	39	04,82
TOTAL	222 + 38/40	480	91 + ¾	329	414	100	809	100



3. Appréciation du pluralisme et de l'équilibre de l'information

L'appréciation du pluralisme et de l'équilibre de l'information se fera en fonction des médias audiovisuels publics et privés et de la presse écrite publique et privée

II.3.1. Dans les médias audiovisuels publics et privé

Dans les médias audiovisuel publics, en l'occurrence TNB et RNB le traitement de l'information électorale laisse constater un déséquilibre en faveur du candidat Blaise Compaoré qui totalise 9H 17'10" de TA contre 02H55'49" de TA pour le candidat Bénéwendé Stanislas Sankara qui tient la deuxième place dans l'occupation du temps accordé par les médias publics aux candidats.

Ce déséquilibre apparent doit être nuancé car pendant que le candidat Blaise Compaoré a sollicité les médias publics pour soixante treize (73) éléments, Bénéwendé Sankara lui était à trente six (36) éléments, Phillipe Ouédraogo était à trente trois (33), Laurent Bado à trente deux (32), Ram Ouédraogo à vingt neuf (29) Norbert Tiendrebeogo à vingt quatre (24), Ali Lankoandé à vingt deux (22), Emile Paré à vingt (20), Soumane Touré à douze (12), Gilbert Bouda à huit (8), Clément T Dakio à cinq (5) et enfin Nayabtigungou Congo Kaboré à zero (0).

Le même constat est fait au niveau des médias audiovisuels privés ou avec 19H24'30" de TA et 08H10'22" de TP le candidat Blaise Compaoré est suivi de Bénéwendé Sankara qui obtient 11H44'21" de TA et 07H10'34" de TP.

Il est cependant a remarqué que les médias privés ont été dans la couverture médiatique du scrutin guidé par le principe d'équité.

III. DANS LA PRESSE ECRITE PUBLIQUE ET PRIVÉE

Dans la presse écrite publique le candidat Compaoré obtient 78 pages contre 24 pages pour Norbert Tiendrebeogo, 18 pages pour Laurent Bado, 16+1/2 pour Bénéwendé Sankara et Emile Paré la dernière place est occupée par Nayabtigungou Congo Kaboré qui obtient 4pages et 1/2.

Dans la presse privée Blaise Compaoré est premier avec 63 pages il est suivi de Bénéwendé Sankara qui obtient 22 pages 1/4 et de Ali Lankoande qui dispose de 16pages 1/2.

Les émissions parrainées ne sont pas les seules couvertes par les médias publics. En fonction de la dimension des candidats ou des partis qui les soutiennent, ceux-ci mènent d'autres activités comme les meetings, les conférences de presse, etc. Ces événements sont habituellement couverts par les médias publics. Tant en période ordinaire qu'en période électorale, les médias publics sont astreints au respect du



pluralisme et de l'équilibre de l'information.

Le principe du pluralisme et de l'équilibre de l'information induit que :

- les médias publics doivent favoriser l'accès de tous les candidats à leurs antennes ou colonnes ;
- le traitement réservé à chacun de ses acteurs doit être équilibré en terme de temps d'antenne et ou de parole.

De l'analyse des agrégats du tableau n°12 ci-dessous qui mettent en évidence l'occupation de l'espace médiatique par les différents candidats, on relève que :

- le candidat Blaise COMPAORE a occupé 39,82% du temps d'antenne total accordé par les médias publics aux candidats et 30,99% du temps de parole.
- Le candidat de l'UNIR/MS, Benwendé SANKARA, occupe la deuxième place avec respectivement 10,67% du temps d'antenne et 10,64% du temps de parole.
- Laurent BADO, le candidat du PAREN, occupe la troisième place avec 09,56% et 07,45%.

Le classement d'ensemble se présente comme suit :

**CLASSEMENT DES CANDIDATS EN FONCTION DES TEMPS OBTENUS
DANS LES MEDIAS AUDIOVISUELS PUBLICS ET PRIVES**

TA	Candidat	TP	Rang
28 h41'40"	Blaise COMPAORE	11h 29' 06"	1 ^{er}
14h 40' 10"	Bénéwendé SANKARA (UNIR/MS)	08h 25' 15"	2 ^{ème}
12h 53' 37"	Laurent BADO (PAREN)	07h 35' 52"	3 ^{ème}
09h 33' 17"	Norbert TIENDREBEOGO (FFS)	06h 07' 35"	4 ^{ème}
09h 27' 42"	P. Emile PARE (MPS/PF)	06h 02' 05"	5 ^{ème}
08h 49' 35"	Philippe OUEDRAOGO (PDS-CDS)	05h 19' 50"	6 ^{ème}
08h 41' 25"	Ali LANKOANDE (PDP /PS)	05h 16' 35"	7 ^{ème}
07h 01' 35"	Ram OUEDRAOGO (RDEB)	03h 40' 54"	8 ^{ème}
05h 18' 33"	Clément T. DAKIO (UDD)	02h 56' 26"	9 ^{ème}
03h 37' 43"	Soumane TOURE (PAI)	01h 25' 47"	10 ^{ème}
03h 26' 09"	Gilbert BOUDA (PBR)	01h 11' 38"	11 ^{ème}
01h 04' 32"	Nayabtigungu C. KABORE (MTP)	26' 59"	12 ^{ème}

NB : TA = Temps d'Antenne

TP = Temps de Parole



De l'appréciation de l'équilibre de l'information dans les médias privés
Le candidat du CDP est venu en tête avec 25,34% du temps d'antenne global et 19,15% du temps de parole. Il est suivi de Benewendé SANKARA (12,95% et 14,04% de Laurent BADO du PAREN (11,38% et 12,67%).

Au bilan, les médias privés ont également joué leur rôle dans la couverture médiatique du scrutin. Compte tenu de ce que la radio nationale ne couvre pas tout le territoire national, les radios privées ont constitué de puissants relais par la synchronisation des émissions parrainées. Elles ont également ouvert leurs antennes à tous les candidats pour aider les citoyens à comprendre les enjeux du scrutin et à exercer leur droit électif en faveur de celui qui incarnait le mieux leurs aspirations par les articulations de son programme.

En somme, les médias sont aussi comptables du bon déroulement de l'élection présidentielle.

En effet, pour faire jouer pleinement aux médias leur rôle, le gouvernement a consenti des efforts notables en faveur des médias publics (acquisition de véhicules et de caméras supplémentaires) et privés (allocation d'une subvention gérée par le Conseil).

Il est permis d'affirmer que l'élection présidentielle du 13 novembre a marqué un tournant décisif dans la consolidation du processus démocratique au Burkina Faso. En effet, les candidats ont animé le débat démocratique sur tous les aspects de la vie nationale. Même si certains candidats n'avaient pas un projet cohérent de société, ils ont contribué par leurs critiques de l'action gouvernementale à l'éveil de la conscience politique des Burkinabé.

En somme, l'élection présidentielle du 13 novembre 2005 a réhabilité le débat démocratique au Burkina Faso. Il en résulte une sorte d'interpellation générale pour l'animation permanente du débat d'idées, c'est-à-dire même en période ordinaire. Si l'on ne peut établir une adéquation entre l'occupation de l'espace médiatique par les candidats et les résultats qu'ils obtiennent dans les différents scrutins, les statistiques ci-dessus tendent à corroborer leur classement dans le résultat final de l'élection présidentielle.

Il revient par conséquent au Conseil Supérieur de la Communication de prendre des initiatives en concertation avec le ministère de l'information, afin que l'effervescence du débat démocratique soit une réalité permanente. Il en va de l'éveil continu de la conscience politique des Burkinabé et, en dernier ressort, de l'ancrage progressif de la culture démocratique dans notre pays.



IV- LES ENSEIGNEMENTS DE L'ORGANISATION DE LA COUVERTURE MEDIATIQUE DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE

Les scrutins se suivent, mais ne se ressemblent pas. Entre l'organisation de la couverture médiatique d'une élection présidentielle, législative ou municipale, il y a des ajustements à opérer en fonction des enjeux spécifiques du scrutin.

L'originalité de l'élection présidentielle du 13 novembre 2005 a résidé sur le nombre de candidats. Jamais un scrutin présidentiel n'avait enregistré la participation de tant de candidats dans notre pays (treize au total).

Les enjeux d'un scrutin au terme duquel une personnalité doit être désignée à la première loge de responsabilité de l'Etat résident dans la nécessité que les citoyens soient amplement informés des axes fondamentaux des programmes de développement que chaque candidat propose.

L'une des spécificités de la campagne électorale en vue du scrutin du 13 novembre 2005 a été aussi le fait que, pour une fois dans notre pays, beaucoup de candidats ont rédigé leurs programmes. Dès lors, le rôle du Conseil Supérieur de la Communication était d'organiser des émissions au travers desquelles chaque candidat préciserait aux citoyens sa vision du développement national.

Les émissions comme " Au cœur de la présidentielle " ou " les cinq minutes du candidats " ont donné l'occasion aux journalistes des médias publics et privés d'amener chaque candidat à décliner aux citoyens les articulations de son programme, les stratégies de mobilisation des ressources nécessaires à son financement.

La tendance habituelle en Afrique, c'est de procéder à une critique systématique de l'action des dirigeants du moment, que celle-ci soit toujours appuyée par un programme alternatif.

Tel n'a pas été le cas de ce scrutin. Si la critique du pouvoir en place découle en toute bonne logique de la nécessité de séduire l'électorat pour l'orienter vers soi, la campagne électorale en vue de l'élection présidentielle du 13 novembre 2005 a incontestablement marqué un tournant décisif dans le jeu démocratique burkinabé. Rarement en effet, un Chef d'Etat en fonction n'aura fait l'objet de tant de critiques et d'invectives. Aucun sujet n'a été éludé, même ceux sur lesquels semblait peser une sorte d'ostracisme.

La campagne électorale en vue du scrutin du 13 novembre 2005 a par ailleurs illustré le rôle des médias en tant que puissants vecteurs d'idées contradictoires et des espaces d'interpellations démocratiques. Elle a eu le mérite de réhabiliter le débat démocratique.

Sans doute, la taille contrastée des candidats pose, sous l'angle de la régulation, un certain nombre de difficultés. Certains candidats n'ont pu exploiter tous les espaces



médiatiques qui leur étaient accordés, et en rapport avec l'équilibre de l'information, les journalistes commis à l'animation des émissions différentes ont éprouvé beaucoup de difficultés à équilibrer le temps de parole.

Un autre constat a été fait de la disparité des moyens engagés par les candidats dans la campagne. Il se pose à cet égard au Conseil Supérieur de la Communication deux questions essentielles, auxquelles des réponses devraient être progressivement trouvées.

Comment assurer l'équilibre et le pluralisme de l'information lorsque les moyens déployés par les candidats pour battre la campagne sont disproportionnés ?

Faut-il limiter (selon quel procédé éventuellement) le niveau des moyens des candidats (cette question n'est pas de la compétence du CSC) ou prescrire pour tous le même nombre de manifestations à couvrir par les médias ?

Faute d'une vision immédiate, il y a lieu que le débat soit engagé entre tous les acteurs socio-politiques dans la recherche d'une certaine équité dans l'accès aux médias.

Au demeurant, les déséquilibres mis en évidence dans le rapport ne découlent pas d'une volonté délibérée des médias, mais de la disparité du nombre de manifestations organisées par les candidats dans le cadre de la campagne électorale et, en dernier ressort, de l'importance des moyens qu'ils y déploient.

En attendant que des perspectives de réponse soient esquissées, la campagne électorale en vue de l'élection présidentielle a permis de tirer deux enseignements essentiels :

1- la nécessité d'une approche globale de la problématique du pluralisme et de l'équilibre de l'information au Burkina Faso. Un consensus devrait être réalisé entre tous les acteurs socio-politiques pour dégager des paramètres acceptés de tous.

2- L'interpellation de l'opinion publique aux médias publics dans la nécessité d'organiser en permanence le débat démocratique. L'engouement des citoyens aux débats contradictoires est une vive interpellation tant à l'instance de régulation qu'aux responsables des médias publics. Car et peut être à juste titre, l'opinion publique semble regretter que le débat démocratique ne soit véritablement mené qu'en période électorale.

Le Conseil Supérieur de la Communication pour sa part, tirant les enseignements du scrutin envisagé, d'une part, une réflexion sur l'organisation de l'accès des partis politiques aux médias publics en période ordinaire et, d'autre part, à l'institution d'un débat public mensuel sur les sujets d'enjeu national.

Cette nouvelle option découle de l'évidence que la formation des citoyens, la permanence de l'effervescence du débat démocratique sont des gages de la vitalité de toute démocratie et de formation politique.



Conclusion

En dernière analyse, la gestion de la couverture médiatique du scrutin présidentiel du 13 novembre 2005 a été un succès pour l'instance de régulation. Ce succès est tout aussi l'œuvre des médias que des partis politiques, qui en souscrivant au pacte de bonne conduite se sont engagés pour une campagne électorale apaisée.

Ainsi les médias aussi bien publics que privés se sont impliqués dans la couverture médiatique de l'élection présidentielle avec pour guide les décisions prises par le Conseil Supérieur de la Communication pour régir la campagne électorale.

Pour leur part, les candidats ou leurs représentants ont par l'occupation des espaces de temps alloués par le Conseil Supérieur de la Communication, procédé à la présentation de leurs programmes et leur projet de société afin d'éclairer le choix des électeurs. Ceux des candidats qui n'avaient pas un projet cohérent de société ont contribué par leurs critiques de l'action gouvernementale à l'éveil de la conscience politique des Burkinabés.

C'est le lieu de saluer l'esprit républicain dont les candidats et les partis politiques ont fait montre durant la campagne. Il convient également de remercier les journalistes pour le travail abattu afin d'informer les populations des villes et des campagnes. La reconnaissance du CSC va enfin à l'endroit du gouvernement qui a consenti d'énormes efforts afin de permettre aux médias de disposer de moyens financiers et matériels pour la mission.

En définitive, la construction de la démocratie est perpétuelle et la contribution de toutes les composantes de la société est nécessaire. Et le Conseil Supérieur de la Communication se réjouit d'avoir joué sa partition.



ANNEXES



Décision N°2005-004/CSI
Portant réglementation de la pré-campagne médiatique
pour l'élection présidentielle du 13 Novembre 2005.

Le Conseil Supérieur de l'Information

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi N° 56/93/ADP du 30 décembre 1993 portant code de l'information au Burkina Faso ;
- Vu la loi N°14-2001/AN du 3 juillet 2001 portant code électoral, ensemble ses modificatifs ;
- Vu le décret N° 2005-220/PRES/PM/MATD du 12 avril 2005 portant révision exceptionnelle des listes électorales ;
- Vu le Décret N° 2005-216/PRES/du 11 avril 2005 portant convocation du corps électoral pour le premier tour de l'élection présidentielle du 13 novembre 2005.
- Vu la Loi N°020-2000/AN du 28 juin 2000 portant création, composition, attributions et fonctionnement du Conseil Supérieur de l'Information ;
- Vu le Décret N°2001-139/PRES du 18 Avril 2001 portant nomination des membres du Conseil Supérieur de l'Information ;
- Vu le Décret N°2001-140/PRES du 18 Avril 2001, portant nomination du Président du Conseil Supérieur de l'Information ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 16 Septembre 2005 ;

DECIDE



Article 1 :

Il est institué dans le cadre du scrutin présidentiel du 13 novembre 2005 une période de pré-campagne médiatique, courant du 23 septembre 2005 au 22 octobre 2005.

Article 2

La présente décision a pour objet de régler le traitement de l'information et de la couverture des activités des candidats au scrutin présidentiel par les médias du service public et les médias privés pendant la période de pré-campagne électorale dans le cadre de l'élection présidentielle du 13 novembre 2005.

Article 3 :

En période de pré-campagne, les médias publics doivent observer une plus grande rigueur dans la collecte, le traitement et la diffusion de l'information.

Article 4 :

Pendant toute la période de la pré-campagne, les débats politiques ou à caractère politique sont autorisés sur les ondes des médias privés, à condition que les principes de pluralisme et d'équilibre de l'information soient respectés.

Les heures de diffusions de ces débats doivent être transmises au Conseil Supérieur de l'Information 48 heures à l'avance.

Article 5 :

Pendant la pré-campagne électorale, les médias privés doivent observer une stricte neutralité dans le traitement des activités des candidats, des partis politiques, des émissions et écrits liés à l'élection présidentielle.

Article 6 :

Toute émission ou écrit, dans les organes audiovisuels et de presse écrite, de nature à porter atteinte à l'honneur ou à la crédibilité des institutions républicaines et/ou des personnalités politiques, à inciter à la haine raciale, au tribalisme ou au régionalisme est interdite.

Article 7 :

Tout manquement aux dispositions de la présente décision sera sanctionné conformément aux textes en vigueur.



Article 8 :

La présente décision qui vaut disposition réglementaire régissant la pré-campagne médiatique pour l'élection présidentielle du 13 novembre 2005 sera enregistrée, publiée au Journal Officiel et communiquée partout où besoin sera. u

Ouagadougou, le 16 septembre 2005

Pour le Conseil Supérieur de l'Information

Le Président

*Luc Adolphe TIAO
Commandeur de l'Ordre National*

Ont siégé :

*Monsieur Luc Adolphe TIAO, Président
Madame Thérèse TRAORE, Vice-Présidente
Madame Béatrice TIENDREBEOGO, membre
Monsieur Victor SANOU, membre
Monsieur Amadou YARO, membre
Monsieur Salikou COULIBALY, membre
Monsieur Kébiéna Paulin KARA, membre
Monsieur Omar ZAI, membre
Monsieur Césaire DA, membre
Monsieur Simon ILBOUDO, membre*



DECISION N°2005-005/CSI

Portant respect des principes d'égalité d'accès, de pluralisme et d'équilibre de l'information par les médias publics pendant la campagne pour l'élection présidentielle du 13 Novembre 2005.

Le Conseil Supérieur de l'Information

- Vu la Constitution ;
 - Vu la loi N°56/93/ADP du 30 décembre 1993 portant Code de l'Information au Burkina Faso ;
 - Vu la loi n° 014-2001/ AN du 3 juillet 2001 portant code électoral, ensemble ses modificatifs;
 - Vu le décret N°2005-216/PRES/du 11 avril 2005 portant convocation du corps électoral pour le premier tour de l'élection présidentielle du 13 novembre 2005 ;
 - Vu le décret N°2005-220/PRES/PM/ MATD du 12 avril 2005 portant révision exceptionnelle des listes électorales ;
 - Vu le décret N° 2005-221/PRES/PM/MATD/SECU du 12 avril 2005 portant ouverture de la campagne électorale en vue du scrutin du 13 novembre 2005 ;
 - Vu le décret N°2005/PRES/PM/MATD/SECU du 12 octobre 2005 portant rectificatif au décret N°2005-221/PRES/PM/MATD/SECU du 12 avril 2005 portant l'ouverture de la campagne électorale en vue du scrutin présidentiel du 13 novembre 2005 ;
 - Vu la loi N° 20-2000/AN du 28 juin 2000 portant création, composition, attributions et fonctionnement du Conseil Supérieur de l'Information
 - Vu le décret N° 2001-139//PRES du 18 avril 2001 portant nomination des membres du Conseil Supérieur de l'Information ;
 - Vu le décret N° 2001-140/PRES du 18 avril 2001 portant nomination du Président du Conseil Supérieur de l'Information;
 - Vu la décision 2005-003/CC/EPF du 2 octobre 2005 portant établissement de la liste des candidats à l'élection présidentielle du 13 novembre 2005 ;
 - Vu la décision N°2005-008/CC/EPF du 14 Octobre 2005 arrêtant la liste définitive des candidats à l'élection du Président du Faso du 13 novembre 2005 ;
- Après en avoir délibéré en sa séance du 12 octobre 2005.

DECIDE



TITRE I- DISPOSITIONS GENERALES

Article 1^{er} :

Pendant la durée de la campagne pour l'élection présidentielle du 13 novembre 2005, les principes d'égalité d'accès, du pluralisme et d'équilibre de l'information doivent être scrupuleusement respectés par tous les médias publics à l'égard des candidats en lice.

Article 2 :

Conformément aux dispositions du code électoral, la couverture médiatique par les médias publics des activités organisées dans le cadre du scrutin présidentiel est gratuite.

A cet effet, les programmes des manifestations des candidats doivent être communiqués aux directeurs des organes de presse publics et au Conseil Supérieur de l'Information, au plus tard soixante douze (72) heures avant l'ouverture de la campagne.

Article 3 :

Pendant la durée de la campagne pour l'élection présidentielle, l'utilisation à des fins de propagande politique de toute publicité commerciale est interdite.

Article 4 :

Pendant la période de campagne électorale, les émissions de débats et d'expression d'opinions doivent se dérouler dans le strict respect des principes d'égalité, du pluralisme et d'équilibre de l'information. Toute émission susceptible d'être assimilée à de la propagande politique au profit d'un candidat, d'un parti politique ou regroupement de partis pris isolément est interdite.

Article 5 :

La veille du scrutin à zéro heure (00h) il est interdit de diffuser ou de faire diffuser par tout moyen de communication audiovisuel, tout message ayant un caractère de propagande pour un candidat à l'élection présidentielle.



TITRE II -TRAITEMENT DE L'ACTUALITE LIEE A L'ELECTION PRESIDENTIELLE

Article 6 :

La Radiodiffusion du Burkina, la Radio Rurale, la Télévision du Burkina et les éditions Sidwaya veillent à ce que chaque candidat prenant part au scrutin bénéficie d'un traitement équitable.

Article 7 :

Les journalistes de la presse écrite et audiovisuelle publiques sont tenus à l'impartialité et au respect strict de la déontologie de leur profession, dans l'exercice de leur mission et dans l'application des dispositions prévues par la présente décision.

Article 8 :

Les candidats au scrutin présidentiel doivent communiquer les programmes de leurs manifestations aux médias publics soixante douze (72) heures avant l'ouverture officielle de la campagne. Passé ce délai, ces médias ne sont pas tenus pour responsables de la non couverture des activités de ces candidats.

Toute modification du programme initial doit être communiquée quarante huit (48) heures au moins avant la manifestation aux directeurs des organes de presse et au Conseil supérieur de l'information.

Article 9 :

La Radio Télévision du Burkina , ainsi que le quotidien Sidwaya veillent à ce que l'utilisation qui pourrait être faite d'archives audiovisuelles et photographiques comportant des paroles ou images de personnalités de la vie publique ne donne lieu à des montages ou utilisations susceptibles de déformer le sens initial du document. Ils doivent mentionner à chaque fois : " images ou éléments sonores d'archives " .

Article 10 :

Les agents et collaborateurs de la Radiodiffusion, de la Télévision du Burkina et de la radio rurale candidats à l'élection présidentielle s'abstiennent de paraître à l'antenne ou de s'exprimer sur les ondes durant toute la campagne officielle.

De même, les agents et collaborateurs de la presse écrite publique (Sidwaya), candidats à l'élection présidentielle s'abstiennent de signer des écrits dans les colonnes de ce journal durant toute la campagne officielle.



Article 11 :

Ceux qui animent des émissions ou diffusent des communiqués sur les ondes de la RTB et de la radio rurale, des démembrements de ces médias en provinces, ceux de la presse écrite ne peuvent battre campagne pour un parti politique ou animer des réunions, des meetings ou prêter leur voix pour des messages des partis politiques. Tous les agents concernés par le présent article et l'article (10) ci-dessus doivent obligatoirement prendre congé de leur organe durant la période de la campagne.

**TITRE III -TRAITEMENT DE L'ACTUALITE NON LIEE
AUX ELECTIONS**

Article 12 :

Sont interdites pendant la période de la campagne pour l'élection présidentielle du 13 novembre 2005, la programmation et la diffusion par les médias publics de manifestations publiques, de tournées, de cérémonies d'inaugurations officielles ou de remises de dons organisées par des personnalités publiques, des chefs de partis, des militants de partis et/ ou candidats.

Sont également interdites les diffusions d'informations sur des manifestations publiques sponsorisées par des associations ou ONG pour le compte des personnalités publiques et autres responsables politiques militants ou candidats ci-dessous cités.

TITRE IV -DISPOSITIONS FINALES

Article 13 :

Les responsables de la radiodiffusion du Burkina, de la Télévision du Burkina, de la Radio Rurale et des éditions Sidwaya sont tenus chacun en ce qui le concerne au respect scrupuleux des présentes prescriptions.

Article 14 :

La présente décision qui vaut disposition réglementaire régissant le respect des principes d'égalité d'accès, de pluralisme et d'équilibre de l'information par les médias publics pendant la campagne pour l'élection présidentielle du 13 Novembre 2005 sera enregistrée, publiée au Journal Officiel et communiquée partout où besoin sera.



***Ouagadougou, le 16 septembre 2005
Pour le Conseil Supérieur de l'Information***

Le Président

***Luc Adolphe TIAO
Commandeur de l'ordre National***

Ont siégé :

***Monsieur Luc Adolphe TIAO, Président
Madame Thérèse TRAORE, Vice-Présidente
Madame Béatrice TIENDREBEOGO, membre
Madame Benjamine DOUAMBA, membre
Monsieur Victor SANOU, membre
Monsieur Nassirou BA, membre
Monsieur Amadou YARO, membre
Monsieur Salikou COULIBALY, membre
Monsieur Kébiéna Paulin KARA, membre
Monsieur Omar ZAÏ, membre
Monsieur Césaire DA, membre
Monsieur Simon ILBOUDO, membre***



DECISION N°2005-006/CSI

Portant respect des principes de pluralisme et d'équilibre de l'information par les médias privés pendant la campagne pour l'élection présidentielle du 13 novembre 2005.

Le Conseil Supérieur de l'Information

- Vu la Constitution ;
 - Vu la loi N°56/93/ADP du 30 décembre 1993 portant Code de l'Information au Burkina Faso ;
 - Vu la loi N° 014-2001/AN du 3 juillet 2001 portant code électoral, ensemble ses modificatifs ;
 - Vu le décret N° 2005-216/PRES/ du 11 avril 2005 portant convocation du corps électoral pour le premier tour de l'élection présidentielle du 13 novembre 2005 ;
 - Vu le décret N°2005-220/PRES/MATD du 12 avril 2005 portant révision exceptionnelle des listes électorales ;
 - Vu le décret N° 2005-221/PRES/PM/MATD/SECU du 12 avril 2005 portant ouverture de la campagne électorale en vue du scrutin du 13 novembre 2005 ;
 - Vu le décret N° 2005/PRES/PM/MATD/SECU du 12 octobre 2005 portant rectificatif au décret N°2005-221/PRES/MATD/SECU du 12 avril 2005 portant ouverture de la campagne électorale en vue du scrutin présidentiel du 13 novembre 2005 ;
 - Vu la loi N° 20-2000/AN du 28 juin 2000 portant création, composition, attributions et fonctionnement du Conseil Supérieur de l'Information
 - Vu le décret N° 2001-139//PRES du 18 avril 2001 portant nomination des membres du Conseil Supérieur de l'Information ;
 - Vu le décret N° 2001-140/PRES du 18 avril 2001 portant nomination du Président du Conseil Supérieur de l'Information;
 - Vu la décision 2005-003/CC/EPF du 2 octobre 2005 portant établissement de la liste des candidats à l'élection présidentielle du 13 novembre 2005 ;
 - Vu la décision N°2005-008/CC/EPF du 14 octobre 2005 arrêtant la liste définitive des candidats à l'élection du Président du Faso du 13 novembre 2005 ;
- Après en avoir délibéré en sa séance du 12 octobre 2005.

DECIDE



Article 1^{er} :

Les radios, les télévisions commerciales et associatives et les organes de presse écrite privés sont autorisés à diffuser et à publier les informations relatives à la campagne électorale pour l'élection présidentielle dans les conditions définies par la présente décision.

Article 2 :

Les radios et télévisions privées à vocation confessionnelle sont interdites de couverture des activités de campagne électorale, sauf autorisation exceptionnelle du Conseil Supérieur de l'Information.

Toutefois elles sont autorisées à synchroniser avec la Radiodiffusion Télévision du Burkina pour le journal parlé et télévisé ou toute émission parrainée par le Conseil Supérieur de l'Information.

Article 3 :

Les médias privés visés à l'article 1^{er} peuvent diffuser ou publier, sous leur responsabilité les communiqués des candidats ou des partis politiques et, en synchronisation, les tranches et émissions spéciales ou toute émission relative à la campagne programmée à la Radiodiffusion Télévision du Burkina.

Article 4 :

Les médias privés désireux de prendre part à la couverture médiatique de l'élection présidentielle du 13 novembre 2005 doivent se faire enregistrer au Conseil Supérieur de l'Information au plus tard soixante douze (72) heures avant l'ouverture officielle de la campagne.

Article 5

Lorsqu'une radio privée décide de la rediffusion des tranches spéciales de l'information électorale diffusée par la RTB, elle le fait obligatoirement sans discrimination pour tous les candidats et pendant toute la campagne.

Article 6 :

L'action des médias privés dans le cadre de la couverture médiatique de la campagne électorale ne doit pas être de nature à remettre en cause les principes fondamentaux définis par le Conseil Supérieur de l'Information, notamment le pluralisme et l'équilibre de l'information.



Les médias privés veillent à ce que le candidat de chaque parti politique ou regroupement de partis, participant à l'élection présidentielle, bénéficie d'un traitement équitable et d'un accès équilibré à l'antenne et aux colonnes.

Article 7 :

Pendant la période de campagne pour l'élection présidentielle, les médias privés sont habilités à organiser des interviews de personnalités politiques ou traiter de tout sujet d'actualité, sous réserve d'un strict respect du principe du pluralisme et de l'équilibre de l'information ainsi que de neutralité et d'impartialité.

Les comptes-rendus, commentaires, présentations et conduite des interviews ou débats auxquels l'élection présidentielle donnent lieu doivent être traités par les rédactions dans un souci constant d'impartialité et d'équilibre.

Article 8 :

Pendant la campagne électorale, les émissions de débats contradictoires ayant trait directement à la campagne électorale sont autorisées sur les antennes des radios privées. Ces émissions ne doivent pas être diffusées en direct.

Les rédactions doivent être attentives au choix de leurs invités en ce qui concerne les magazines ou les émissions spéciales afin que soit respecté le principe d'équilibre de l'information.

Article 9 :

Les radios privées veillent à ce que les invitations adressées aux organisations de la société civile respectent le principe de pluralisme des opinions et de l'équilibre de l'information.

Article 10 :

Le Conseil supérieur de l'information se réserve le droit, en cas de manquement aux dispositions ci-dessus, notamment celles relatives aux règles d'éthique et de déontologie, d'interdire aux médias privés concernés toute émission et toute information relative à la campagne électorale.

En cas de récidive, les médias incriminés seront suspendus de la couverture médiatique des activités des candidats pour la période restante de la campagne.



Article II :

La présente décision qui vaut disposition réglementaire régissant le respect des principes du pluralisme et de l'équilibre de l'information par les médias privés pendant la campagne pour l'élection présidentielle du 13 Novembre 2005 sera enregistrée, publiée au Journal Officiel et communiquée partout où besoin sera.

***Ouagadougou, le 16 septembre 2005
Pour le Conseil Supérieur de l'Information***

Le Président

***Luc Adolphe TIAO
Commandeur de l'ordre National***

Ont siégé :

***Monsieur Luc Adolphe TIAO, Président
Madame Thérèse TRAORE, Vice-Présidente
Madame Béatrice TIENDREBEOGO, membre
Madame Benjamine DOUAMBA, membre
Monsieur Victor SANOU, membre
Monsieur Nassirou BA, membre
Monsieur Amadou YARO, membre
Monsieur Salikou COULIBALY, membre
Monsieur Kébiéna Paulin KARA, membre
Monsieur Omar ZAI, membre
Monsieur Césaire DA, membre
Monsieur Simon ILBOUDO, membre***



DECISION N°2005-007/CSI

Fixant les modalités d'organisation des tranches spéciales réservées aux candidats au niveau des médias audiovisuels et de la presse écrite publics pendant la campagne pour l'élection présidentielle du 13 novembre 2005.

Le Conseil Supérieur de l'Information

- Vu la Constitution ;
 - Vu la loi N°56/93/ADP du 30 décembre 1993 portant Code de l'Information au Burkina Faso ;
 - Vu la loi n° 014-2001/AN du 3 juillet 2001 portant code électoral, ensemble ses modificatifs ;
 - Vu le décret N°2005-216/PRES/ du 11 avril 2005 portant convocation du corps électoral pour le premier tour de l'élection présidentielle du 13 novembre 2005.
 - Vu le décret N°2005-220/PRES/PM/MATD du 12 avril 2005 portant révision exceptionnelle des listes électorales ;
 - Vu le décret N°2005-221/PRES/PM/MATD/SECU du 12 avril 2005, portant ouverture de la campagne électorale en vue du scrutin du 13 novembre 2005 ;
 - Vu le décret N° 2005/PRES/PM/MATD/SECU du 12 octobre 2005 portant rectificatif au décret N°2005-221/PRES/MATD/SECU du 12 avril 2005 portant ouverture de la campagne électorale en vue du scrutin présidentiel du 13 novembre 2005;
 - Vu la loi N°20-2000/AN du 28 juin 2000 portant création, composition, attributions et fonctionnement du Conseil supérieur de l'information ;
 - Vu le Décret N° 2001-139//PRES du 18 avril 2001, portant nomination des membres du Conseil Supérieur de l'Information ;
 - Vu le Décret N° 2001-140/PRES du 18 avril 2001, portant nomination du Président du Conseil Supérieur de l'Information;
 - Vu la décision N°2005-003/C.C/EPF du 2 octobre 2005, portant établissement de la liste des candidat à l'élection présidentielle du 13 novembre 2005.
 - Vu la décision N°2005-008/CC/EPF du 14 octobre 2005 arrêtant la liste définitive des candidats à l'élection du Président du Faso du 13 novembre 2005 ;
- Après en avoir délibéré en sa séance du 12 octobre 2005 ;

DECIDE



TITRE I- DISPOSITIONS GENERALES

Article 1^{er} :

La présente décision fixe les modalités d'organisation des tranches spéciales réservées aux candidats dans les médias audiovisuels publics et dans le quotidien Sidwaya pendant la campagne pour l'élection présidentielle du 13 novembre 2005. Ces tranches spéciales sont gratuites pour tous les candidats.

Article 2 :

Seuls les candidats aux fonctions de président du Faso dont la liste a été officiellement et définitivement arrêtée par le Conseil Constitutionnel peuvent bénéficier des dispositions de la présente décision.

Ils peuvent déléguer à des représentants le droit d'intervenir en leur lieu et place.

Article 3 :

Après la publication de la liste définitive des candidats au scrutin ceux-ci notifient au Conseil Supérieur de l'Information le ou les nom(s) de leur (s) représentant (s) habilité (s) à effectuer en leur nom les différentes formalités et opérations relatives aux tranches spéciales.

TITRE II- INTERVENTIONS DES CANDIDATS OU DE LEURS REPRESENTANTS A LA RADIO TELEVISION DU BURKINA

Article 4 :

Plusieurs genres d'interventions peuvent être choisis par les candidats ou leurs représentants parmi les possibilités définies à l'article 19 de la présente décision.

Article 5 :

Les messages programmés à la radio et à la télévision au titre des tranches spéciales sont diffusés à partir de 19 heures.

Un tableau de programmation arrêté par le Conseil supérieur de l'information fixe les jours et heures de diffusion à la radio et à la télévision.



Article 6 :

L'ordre de passage pour la diffusion des messages à la radio et à la télévision est déterminé conformément à un tirage au sort organisé par le Conseil Supérieur de l'Information, en présence des candidats et / ou de leurs représentants.

Article 7 :

Le temps d'enregistrement des messages à la radio et à la télévision est de trente (30) minutes.

La durée de diffusion de ces messages est de dix (10) minutes par candidat pour la radio et de dix (10) minutes par candidat pour la télévision.

Article 8 :

Sauf cas de force majeure, les temps de retard des candidats ou de leurs représentants aux séances d'enregistrement sont déductibles du temps d'enregistrement mentionné à l'article 7 ci-dessus.

Toutefois au-delà de quinze (15) minutes, ils perdent le bénéfice du temps d'enregistrement.

Article 9 :

Les candidats ont la possibilité de demander la rediffusion de messages de tranches spéciales antérieurement publiées.

Toute demande de rediffusion doit se faire dans le strict respect du tableau de programmation arrêté par le Conseil Supérieur de l'Information visé à l'article 5.

Article 10 :

Lorsqu'un candidat n'utilise pas tout ou partie du temps d'antenne qui lui a été alloué, il ne peut en obtenir le report.

Article 11 :

Les stations de radios publiques suivantes doivent diffuser par le biais de la synchronisation les messages des tranches spéciales programmées par la Radiodiffusion du Burkina (RB) :

- Canal Arc en Ciel de Ouagadougou ;
- Station régionale de Bobo-Dioulasso ;
- Canal Arc en Ciel Plus de Bobo-Dioulasso ;
- Station régionale de Gaoua.



Article 12 :

Les radios et télévisions privées peuvent, si elles le désirent, diffuser par synchronisation les messages des tranches spéciales programmées par la RTB. Ces radios doivent le signifier au Conseil Supérieur de l'Information et le faire obligatoirement sans discrimination pour tous les candidats et pendant toute la campagne.

Article 13:

Les enregistrements des tranches spéciales sont effectués sous la supervision du Conseil Supérieur de l'Information dans les locaux de la RTB à Ouagadougou conformément au tableau de programmation.

Article 14 :

Pendant les séances d'enregistrement et de montage à la radio et à la télévision, les équipes des candidats se composent de quatre (4) personnes au maximum.

Ces personnes ne doivent pas être des agents de médias publics en activité au niveau des organes.

Article 15 :

Les noms des représentants visés à l'article 2 doivent être communiqués au Conseil Supérieur de l'Information 24 heures avant la séance d'enregistrement.

Article 16 :

Les enregistrements et les montages des messages des tranches spéciales sont réalisés par des équipes fixes pour chaque organe conformément à l'horaire arrêté par le Conseil Supérieur de l'Information.

En cas d'incident technique non imputable aux intervenants, l'enregistrement sera repris sur le champ ou dans les plus bref délais.

Article 17 :

Les reprises d'enregistrement hors programme, les reports d'enregistrement ou de diffusion, les permutations et les cumuls de temps d'antenne ne sont pas autorisés.

Article 18 :

Si pour une raison quelconque, un candidat renonce à utiliser le temps d'antenne qui lui est attribué, les interventions des autres candidats sont avancées pour succéder immédiatement à l'intervention précédente. Dans ce cas, un bref message du Conseil Supérieur de l'Information indique que ledit candidat n'a pas livré de message.



Article 19 :

Les messages des candidats peuvent être réalisés à travers :

- une intervention magistrale faite par le candidat ou ses représentants ;
- un entretien organisé entre des personnes choisies par le candidat et qui ne soient pas des agents de médias publics en activité ;
- des réponses à des questions posées par des personnes (au maximum quatre) de leur choix ;
- toute autre forme radiophonique et télévisuelle après l'autorisation du Conseil Supérieur de l'Information.

Les candidats informent le Conseil Supérieur de l'Information du genre d'intervention choisi au plus tard la veille de la séance d'enregistrement à 18 heures.

Article 20 :

Les messages de campagne programmés pour les tranches spéciales peuvent être conçus au choix des candidats à partir :

- d'éléments enregistrés dans les studios de la RTB ;
- de documents vidéographiques ou sonores réalisés dans des studios privés par les candidats à leurs charges. Le document doit être déposé au Conseil Supérieur de l'Information 48 heures avant la date de diffusion.

Les supports utilisés dans ce dernier cas doivent être compatibles avec les moyens techniques de la RTB.

Article 21 :

Le contenu des messages doit respecter la Constitution et les lois en vigueur relatives à l'ordre public.

Article 22 :

Les candidats ou leurs représentants peuvent faire apparaître dans le décor de leurs interventions, le titre, la couleur, l'emblème ou les signes choisis par eux ainsi que des portraits à l'exception des emblèmes, armoiries, sceaux actuels ou anciens de l'Etat. Les formats des éléments d'illustration doivent répondre aux conditions techniques de cadrage retenues par la Télévision du Burkina.



Article 23 :

Les candidats disposent d'une heure de temps pour le montage de leur message à la radio et à la télévision.

Article 24 :

A la fin de l'enregistrement et du montage du message, le candidat ou son représentant signe un bon à diffuser.

Article 25 :

En cas d'incident affectant la diffusion d'un message, le Conseil Supérieur de l'Information en prescrit la reprise.

Article 26 :

Chaque intervention à la radio et à la télévision est précédée et suivie d'annonces indiquant le nom du candidat auquel l'intervention est attribuée et à quel titre elle l'est, les noms, prénoms et qualités des intervenants.

Le temps nécessaire à ces annonces n'est pas déduit du temps d'antenne alloué à chaque candidat.

A la télévision, ces annonces sont écrites directement sur l'écran, sur fond de couleur et avec des caractères identiques pour tous les candidats.

A la radiodiffusion, ces annonces sont lues sans aucun commentaire.



TITRE III- PUBLICATION DES MESSAGES DES CANDIDATS DANS LE QUOTIDIEN SIDWAYA

Article 27 :

Les messages écrits des candidats pendant la campagne électorale seront publiés dans le quotidien Sidwaya. Ces textes sont publiés sans commentaire et dans les mêmes caractères.

Article 28 :

Pour toute la durée de la campagne électorale, chaque candidat dispose de quatre (4) publications dont trois (03) pour les pages spéciales et une pour les interviews. Aucune publication n'excèdera une (1) page, illustrations comprises.

Article 29:

Le Conseil Supérieur de l'Information donne l'ordre de publier les textes relatifs aux messages des candidats.

Article 30 :

Un tableau de programmation fixe les jours de publication des messages dans le quotidien Sidwaya.



TITRE IV- DISPOSITIONS SPECIALES

Article 31 :

Préalablement à l'utilisation d'une œuvre musicale non tombée dans le domaine public, les candidats doivent obtenir l'autorisation écrite du BBDA et /ou de l'auteur de la musique.

Article 32 :

Dès la publication du tirage au sort de l'ordre de passage des candidats et pendant la diffusion des émissions officielles de la campagne, les services de la radiodiffusion et de la télévision ne peuvent plus, sans l'accord du Conseil Supérieur de l'Information, modifier la programmation annoncée.

Article 33 :

Les émissions de la campagne pour l'élection présidentielle doivent être mentionnées dans les annonces de programmes des médias concernés.



TITRE V- DISPOSITIONS FINALES

Article 34 :

En cas de second tour, les présentes dispositions sont reconduites à l'intention des candidats retenus.

Article 35 :

Soixante-douze heures avant la fin de la campagne du premier tour, le quotidien Sidwaya consacre un numéro spécial aux candidats en lice. Les candidats y bénéficient d'un espace égal comportant leur photo et leurs réponses à un questionnaire identique pour tous.

Article 36 :

La présente décision qui vaut disposition réglementaire régissant les modalités d'organisation des tranches spéciales réservées aux candidats au niveau des médias audiovisuels et de la presse écrite publics pendant la campagne pour l'élection présidentielle du 13 novembre 2005 sera enregistrée, publiée au Journal Officiel et communiquée partout où besoin sera.

***Ouagadougou, le 16 septembre 2005
Pour le Conseil Supérieur de l'Information
Le Président***

***Luc Adolphe TIAO
Commandeur de l'ordre National***

Ont siégé :

***Monsieur Luc Adolphe TIAO, Président
Madame Thérèse TRAORE, Vice-Présidente
Madame Béatrice TIENDREBEOGO, membre
Madame Benjamine DOUAMBA, membre
Monsieur Victor SANOU, membre
Monsieur Nassirou BA, membre
Monsieur Amadou YARO, membre
Monsieur Salikou COULIBALY, membre
Monsieur Kebiéna Paulin KARA, membre
Monsieur Omar ZAÏ, membre
Monsieur Césaire DA, membre
Monsieur Simon ILBOUDO, membre***



DECISION N°2005-008/CSI

Portant émissions spéciales radiotélévisées et publications spéciales diffusées par la RTB et le quotidien Sidwaya dans le cadre de l'élection présidentielle du 13 novembre 2005.

Le Conseil Supérieur de l'Information

- Vu la Constitution ;
 - Vu la loi N° 56/93/ADP du 30 décembre 1993 portant code de l'Information au Burkina Faso
 - Vu la loi n°014-2001/AN du 3 juillet 2001 portant code électoral, ensemble ses modificatifs ;
 - Vu le décret N° 2005-216/PRES/ du 11 avril 2005 portant convocation du corps électoral pour le premier tour de l'élection présidentielle du 13 novembre 2005.
 - Vu le décret N°2005-220/PRES/PM/MATD du 12 avril 2005 portant révision exceptionnelle des listes électorales ;
 - Vu le décret N°2005-221/PRES/PM/MATD/SECU du 12 avril 2005 portant ouverture de la campagne électorale en vue du scrutin présidentiel du 13 novembre 2005 ;
 - Vu le décret N° 2005/PRES/PM/MATD/SECU du 12 octobre 2005 portant rectificatif du décret N°2005-221/PRES/MATD/SECU du 12 avril 2005 ouverture de la campagne électorale en vue du scrutin présidentiel du 13 novembre 2005;
 - Vu la loi N°020/2000/AN du 28 juin 2000, portant création, composition, attributions et fonctionnement du Conseil Supérieur de l'Information ;
 - Vu le décret N° 2001-139/PRES du 18 avril 2001 portant nomination des membres du Conseil Supérieur de l'Information ;
 - Vu le décret N°2001-140/PRES du 18 avril 2001 portant nomination du Président du Conseil Supérieur de l'Information ;
 - Vu la décision 2005-003/CC/EPF du 2 octobre 2005 portant établissement de la liste des candidats à l'élection présidentielle du 13 novembre 2005.
 - Vu la décision N°2005-008/CC/EPF du 14 octobre 2005 arrêtant la liste définitive des candidats à l'élection du Président du Faso du 13 novembre 2005 ;
 - Vu la décision N°2005-007/CSI du 18 octobre 2005 fixant les modalités d'organisation des tranches spéciales réservées aux candidats au niveau des médias audiovisuels et de la presse écrite publics pendant la campagne pour l'élection présidentielle du 13 novembre 2005.
- Après en avoir délibéré en sa séance du 12 octobre 2005 ;

DECIDE



TITRE I DISPOSITIONS GENERALES

Article 1^{er} :

Il est créé à l'intention des candidats prenant part à l'élection présidentielle du 13 novembre 2005 deux émissions sur les antennes de la Radio et Télévision du Burkina et des publications spéciales dans le quotidien Sidwaya. Ce sont :

- Les cinq minutes du candidat ;

- Au cœur de l'élection Présidentielle ;

- Des interviews dans le quotidien Sidwaya.

TITRE II DE L'EMISSION " LES CINQ MINUTES DU CANDIDAT "

Article 2 :

L'émission " Les cinq minutes du candidat " consiste à recevoir, en direct pendant cinq minutes, dans les principaux journaux d'informations générales en français et dans les langues nationales utilisées à la radio rurale et à la télévision du Burkina, un candidat ou son représentant.

L'émission " les cinq minutes du candidat " permet à l'invité de la rédaction de répondre à des questions relatives à son programme ou à l'actualité de la campagne.

Article 3 :

Les journaux concernés par cette plage sont :

A la télévision

- le journal en français de 13H15mn

- les informations en langues nationales de 17 H 05 mn à 18 H 30 mn ;

A la Radiodiffusion

- le journal en français de 13 H

- à la radio rurale les informations dans les langues nationales parlées sur la radiodiffusion du Burkina de 15 heures à 18 heures.



Les candidats sont autorisés à choisir leurs langues d'intervention parmi les seize (16) langues parlées sur la radio rurale. Leurs choix devront être portés à la connaissance de la Direction Générale de la Radio Rurale quarante huit (48) heures avant l'ouverture de la campagne, et dans le même délai en cas de changement de langue au cours de la campagne.

TITRE III DE L'EMISSION " AU CŒUR DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE "

Article 4:

L'émission "au cœur de l'élection Présidentielle" consiste à recevoir un candidat pendant quarante cinq minutes, sur les antennes de la télévision.

Cette émission permet au candidat à travers un entretien avec deux journalistes de répondre aux préoccupations des électeurs relatives notamment à son programme, à sa personnalité.

Article 5 :

L'émission " au cœur de l'élection Présidentielle" est programmée à la RTB suivant une période et un horaire qui seront définis par le Conseil Supérieur de l'Information.

Article 6 :

L'émission " au cœur de l'élection Présidentielle" est animée par deux (2) journalistes désignés par le Conseil Supérieur de l'Information, à raison de un (01) journaliste du secteur public et un (01) du secteur privé, sur une liste de huit journalistes proposée par les directeurs des organes de presse.

Article 7 :

Les grandes orientations de l'émission "au cœur de l'élection Présidentielle" sont déterminées par le Conseil Supérieur de l'Information en collaboration avec les journalistes chargés de l'animer.



Article 8 :

Les journalistes sont tenus à l'impartialité et doivent veiller à l'équilibre des temps de parole dans les émissions spéciales définies aux articles 2, 4 et 7.

Article 9 :

Les candidats et les partis qui les soutiennent doivent garantir le respect et la protection aux journalistes commis pour l'animation des différentes émissions spéciales.

**TITRE IV DES INTERVIEWS DANS LE QUOTIDIEN
SIDWAYA**

Article 10 :

Dans le quotidien Sidwaya, les candidats répondront à des questions posées par les journalistes de Sidwaya. Les réponses n'excéderont pas une page.

Article 11 :

La présente décision qui vaut disposition réglementaire régissant le respect des émissions spéciales dans les médias publics pendant la campagne pour l'élection présidentielle du 13 Novembre 2005 sera enregistrée et publiée au Journal Officiel et communiquée partout où besoin sera.

*Ouagadougou, le 16 septembre 2005
Pour le Conseil Supérieur de l'Information*

Le Président

*Luc Adolphe TIAO
Commandeur de l'ordre National*



Ont siégé :

Monsieur Luc Adolphe TIAO, Président
Madame Thérèse TRAORE, Vice-Présidente
Madame Béatrice TIENDREBEOGO, membre
Madame Benjamine DOUAMBA, membre
Monsieur Victor SANOU, membre
Monsieur Nassirou BA, membre
Monsieur Amadou YARO, membre
Monsieur Salikou COULIBALY, membre
Monsieur Kébiéna Paulin KARA, membre
Monsieur Omar ZAI, membre
Monsieur Césaire DA, membre
Monsieur Simon ILBOUDO, membre



Décision N° 2005 -009/CSI

Portant programmation des messages de campagne des candidats prenant part à l'élection présidentielle du 13 novembre 2005 à la Radiodiffusion du Burkina (RB), à la Télévision du Burkina (TB) et dans les éditions Sidwaya.

Le Conseil supérieur de l'information

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi N° 56/93/ADP du 30 décembre 1993 portant code de l'Information au Burkina Faso ;
- Vu la loi N° 014-2001/AN du 3 juillet 2001 portant Code électoral, ensemble ses modificatifs ;
- Vu le décret N°2005- 216/PRES/PM du 11 avril 2005 portant convocation du corps électoral pour le premier tour de l'élection présidentielle du 13 novembre 2005 ;
- Vu le décret N° 2005-220/PRES/PM/MATD du 12 avril 2005 portant révision exceptionnelle des listes électorales ;
- Vu le décret N° 2005- 221/PRES/PM/MATD/SECU du 12 avril portant ouverture de la campagne électorale en vue du scrutin présidentiel du 13 novembre 2005 ;
- Vu le décret N° 2005-/PRES/PM/MATD/SECU du 12 octobre 2005 portant rectificatif au décret N°2005-221/PRES/MATD/SECU du 12 avril 2005 portant ouverture de la campagne électorale en vue du scrutin présidentiel du 13 novembre 2005;
- Vu la loi N° 020-2000/AN du 28 juin 2000 portant création, composition, attributions et fonctionnement du Conseil Supérieur de l'Information ;
- Vu le décret N° 2001-139/PRES du 18 Avril 2001 portant nomination des membres du Conseil Supérieur de l'Information ;
- Vu le décret n° 2001-140/PRES du 18 Avril 2001, portant nomination du Président du Conseil Supérieur de l'Information ;
- Vu la décision N°2005-003/CC/EPF du 2 octobre 2005 portant établissement de la liste des candidats à l'élection du président du Faso du 13 novembre 2005.
- Vu la décision N°2005-007/CSI du 18 octobre 2005 fixant les modalités d'organisation des tranches spéciales réservées aux candidats au niveau des médias audiovisuels et de la presse écrite publics pendant la campagne pour l'élection présidentielle du 13 novembre 2005 ;
- Vu la décision N°2005-008/CC/EPF du 14 octobre 2005 arrêtant la liste définitive des candidats à l'élection du Président du Faso du 13 novembre 2005 ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 12 octobre 2005 ;

DECIDE



TITRE I- DISPOSITIONS GENERALES

Article 1^{er} :

Par tirage au sort effectué le lundi 17 octobre 2005, à 10 heures dans les locaux du Projet d'Appui au Renforcement de la Gouvernance Economique (PRGE) de Ouagadougou en présence des candidats ou de leurs représentants, l'ordre de programmation des messages de campagne des candidats à l'élection présidentielle du 13 novembre 2005 relatifs aux tranches spéciales de la Radiodiffusion du Burkina (RB), de la Télévision du Burkina (TB) et aux publications dans les éditions Sidwaya est fixé comme suit :



**LES TRANCHES SPECIALES A LA TELEVISION DU BURKINA
DIFFUSEES A PARTIR DE 19 HEURES .**

Date d'enregistrement		candidats	Heure d'enregistrement	Heure de montage		ordre de diffusion
Samedi 22 octobre 2005	1	Gilbert BOUDA	9h00-9h30	9h40-10h40		
	2	Clément Toubé DAKIO	9h35-10h05	10h40-11h40		
	3	Hermann YAMEOGO	10h10-10h40	11h40-12h40		
	4	Benewendé SANKARA	10h45-11h15	12h40-13h40		
Dimanche 23 octobre 2005	5	Laurent BADO	9h00-9h30	9h40-10h40	1	Gilbert BOUDA
	6	Ali LANKOANDE	9h35-10h05	10h40-11h40	2	Clément Toubé DAKIO
	7	Ram OUEDRAOGO	10h10-10h40	11h40-12h40	3	Hermann YAMEOGO
	8	Norbert M.TIENDREBEOGO	10h45-11h15	12h40-13h40	4	Benewendé SANKARA
Lundi 24 octobre 2005	9	Emile Pargui PARE	9h00-9h30	9h40-10h40	5	Laurent BADO
	10	Soumane TOURE	9h35-10h05	10h40-11h40	6	Ali LANKOANDE
	11	Nayabtigungou C.KABORE	10h10-10h40	11h40-12h40	7	Ram OUEDRAOGO
	12	Blaise COMPAORE	10h45-11h15	12h40-13h40	8	Norbert M.TIENDREBEOGO
Mardi 25 octobre 2005	13	Philippe OUEDRAOGO	9h00-9h30	9h40-10h40	9	Emile Pargui PARE
	1	Gilbert BOUDA	9h35-10h05	10h40-11h40	10	Soumane TOURE
	2	Clément Toubé DAKIO	10h10-10h40	11h40-12h40	11	Nayabtigungou C.KABORE
	3	Hermann YAMEOGO	10h45-11h15	12h40-13h40	12	Blaise COMPAORE
Mercredi 26 octobre 2005	4	Benewendé SANKARA	9h00-9h30	9h40-10h40	13	Philippe OUEDRAOGO
	5	Laurent BADO	9h35-10h05	10h40-11h40	1	Clément Toubé DAKIO
	6	Ali LANKOANDE	10h10-10h40	11h40-12h40	2	Clément Toubé DAKIO
	7	Ram OUEDRAOGO	10h45-11h15	12h40-13h40	3	Hermann YAMEOGO
Jeudi 27 octobre 2005	8	Norbert M.TIENDREBEOGO	9h00-9h30	9h40-10h40	4	Benewendé SANKARA
	9	Emile Pargui PARE	9h35-10h05	10h40-11h40	5	Laurent BADO
	10	Soumane TOURE	10h10-10h40	11h40-12h40	6	Ali LANKOANDE
	11	Nayabtigungou C.KABORE	10h45-11h15	12h40-13h40	7	Ram OUEDRAOGO
Vendredi 28 Octobre 2005	12	Blaise COMPAORE	9h00-9h30	9h40-10h40	8	Norbert M.TIENDREBEOGO
	13	Philippe OUEDRAOGO	9h35-10h05	10h40-11h40	9	Emile Pargui PARE
	1	Gilbert BOUDA	10h10-10h40	11h40-12h40	10	Soumane TOURE
	2	Clément Toubé DAKIO	10h45-11h15	12h40-13h40	11	Nayabtigungou C.KABORE
Samedi 29 octobre 2005	3	Hermann YAMEOGO	9h00-9h30	9h40-10h40	12	Blaise COMPAORE
	4	Benewendé SANKARA	9h35-10h05	10h40-11h40	13	Philippe OUEDRAOGO
	5	Laurent BADO	10h10-10h40	11h40-12h40	1	Gilbert BOUDA
	6	Ali LANKOANDE	10h45-11h15	12h40-13h40	2	Clément Toubé DAKIO



**LES TRANCHES SPECIALES A LA TELEVISION DU BURKINA
DIFFUSEES A PARTIR DE 19 HEURES (SUITE)**

Date d'enregistrement		candidats	Heure d'enregistrement	Heure de montage		ordre de diffusion
Dimanche 30 octobre 2005	7	Ram OUEDRAOGO	9h00-9h30	9h40-10h40	3	Hermann YAMEOGO
	8	Norbert M.TIENDREBEOGO	9h35-10h05	10h40-11h40	4	Benewendé SANKARA
	9	Emile Pargui PARE	10h10-10h40	11h40-12h40	5	Laurent BADO
	10	Soumane TOURE	10h45-11h15	12h40-13h40	6	Ali LANKOANDE
Lundi 31 octobre 2005	11	Nayabtingou C.KABORE	9h00-9h30	9h40-10h40	7	Ram OUEDRAOGO
	12	Blaise COMPAORE	9h35-10h05	10h40-11h40	8	Norbert M.TIENDREBEOGO
	13	Philippe OUEDRAOGO	10h10-10h40	11h40-12h40	9	Emile Pargui PARE
	1	Gilbert BOUDA	10h45-11h15	12h40-13h40	10	Soumane TOURE
Mardi 1er novembre 2005	2	Clément Toubé DAKIO	9h00-9h30	9h40-10h40	11	Nayabtingou C.KABORE
	3	Hermann YAMEOGO	9h35-10h05	10h40-11h40	12	Blaise COMPAORE
	4	Benewendé SANKARA	10h10-10h40	11h40-12h40	13	Philippe OUEDRAOGO
	5	Laurent BADO	10h45-11h15	12h40-13h40	1	Gilbert BOUDA
Mercredi 2 novembre 2005	6	Ali LANKOANDE	9h00-9h30	9h40-10h40	2	Clément Toubé DAKIO
	7	Ram OUEDRAOGO	9h35-10h05	10h40-11h40	3	Hermann YAMEOGO
	8	Norbert M.TIENDREBEOGO	10h10-10h40	11h40-12h40	4	Benewendé SANKARA
	9	Emile Pargui PARE	10h45-11h15	12h40-13h40	5	Laurent BADO
Jeudi 3 novembre 2005	10	Soumane TOURE	9h00-9h30	9h40-10h40	6	Ali LANKOANDE
	11	Nayabtingou C.KABORE	9h35-10h05	10h40-11h40	7	Ram OUEDRAOGO
	12	Blaise COMPAORE	10h10-10h40	11h40-12h40	8	Norbert M.TIENDREBEOGO
	13	Philippe OUEDRAOGO	10h45-11h15	12h40-13h40	9	Emile Pargui PARE
Vendredi 4 novembre 2005	1	Gilbert BOUDA	9h00-9h30	9h40-10h40	10	Soumane TOURE
	2	Clément Toubé DAKIO	9h35-10h05	10h40-11h40	11	Nayabtingou C.KABORE
	3	Hermann YAMEOGO	10h10-10h40	11h40-12h40	12	Blaise COMPAORE
	4	Benewendé SANKARA	10h45-11h15	12h40-13h40	13	Philippe OUEDRAOGO
Samedi 5 novembre 2005	5	Laurent BADO	9h00-9h30	9h40-10h40	1	Gilbert BOUDA
	6	Ali LANKOANDE	9h35-10h05	10h40-11h40	2	Clément Toubé DAKIO
	7	Ram OUEDRAOGO	10h10-10h40	11h40-12h40	3	Hermann YAMEOGO
	8	Norbert M.TIENDREBEOGO	10h45-11h15	12h40-13h40	4	Benewendé SANKARA
Dimanche 6 novembre 2005	9	Emile Pargui PARE	9h00-9h30	9h40-10h40	5	Laurent BADO
	10	Soumane TOURE	9h35-10h05	10h40-11h40	6	Ali LANKOANDE
	11	Nayabtingou C.KABORE	10h10-10h40	11h40-12h40	7	Ram OUEDRAOGO
	12	Blaise COMPAORE	10h45-11h15	12h40-13h40	8	Norbert M.TIENDREBEOGO



**LES TRANCHES SPECIALES A LA TELEVISION DU BURKINA
DIFFUSEES A PARTIR DE 19 HEURES (FIN)**

Date d'enregistrement		candidats	Heure d'enregistrement	Heure de montage		ordre de diffusion
Lundi 7 novembre 2005	13	Philippe OUEDRAOGO	9h00-9h30	9h40-10h40	9	Emile Pargui PARE
	1	Gilbert BOUDA	9h35-10h05	10h40-11h40	10	Soumane TOURE
	2	Clément Toubé DAKIO	10h10-10h40	11h40-12h40	11	Nayabtigungou C.KABORE
	3	Hermann YAMEOGO	10h45-11h15	12h40-13h40	12	Blaise COMPAORE
Mardi 8 novembre 2005	4	Benewendé SANKARA	9h00-9h30	9h40-10h40	13	Philippe OUEDRAOGO
	5	Laurent BADO	9h35-10h05	10h40-11h40	1	Gilbert BOUDA
	6	Ali LANKOANDE	10h10-10h40	11h40-12h40	2	Clément Toubé DAKIO
	7	Ram OUEDRAOGO	10h45-11h15	12h40-13h40	3	Hermann YAMEOGO
Mercredi 9 novembre 2005	8	Norbert M.TIENDREBEOGO	9h00-9h30	9h40-10h40	4	Benewendé SANKARA
	9	Emile Pargui PARE	9h35-10h05	10h40-11h40	5	Laurent BADO
	10	Soumane TOURE	10h10-10h40	11h40-12h40	6	Ali LANKOANDE
	11	Nayabtigungou C.KABORE	10h45-11h15	12h40-13h40	7	Ram OUEDRAOGO
Jeudi 10 novembre 2005	12	Blaise COMPAORE	9h00-9h30	9h40-10h40	8	Norbert M.TIENDREBEOGO
	13	Philippe OUEDRAOGO	9h35-10h05	10h40-11h40	9	Emile Pargui PARE
					10	Soumane TOURE
					11	Nayabtigungou C.KABORE
Vendredi 11 novembre 2005					12	Blaise COMPAORE
					13	Philippe OUEDRAOGO
Samedi 12 novembre 2005		PAS DE CAMPAGNE				
Dimanche 13 novembre 2005		JOUR DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE				

NB : chaque candidat bénéficie de 6 passages entre le dimanche 23 octobre 2005 et le vendredi 11 novembre 2005


**RECAPITULATIF DE L'ENREGISTREMENT ET DE LA DIFFUSION
DES MESSAGES DES CANDIDATS A LA TELEVISION DU BURKINA**

Nom et Prénoms	ENREGISTREMENT	DIFFUSION
1-Blaise COMPAORE	24-10-2005	25-10-2005
	28-10-2005	29-10-2005
	31-10-2005	01-10-2005
	03-11-2005	04-11-2005
	06-11-2005	07-11-2005
	10-11-2005	11-11-2005
2- Norbert Michel TIENDREBEOGO	23-10-2005	24-10-2005
	27-10-2005	28-10-2005
	30-10-2005	31-10-2005
	02-11-2005	03-11-2005
	05-11-2005	06-11-2005
	09-11-2005	10-11-2005
3- Ram OUEDRAOGO	23-10-2005	24-10-2005
	26-10-2005	27-10-2005-
	30-10-2005	31-10-2005
	02-11-2005	03-11-2005
	05-11-2005	06-11-2005
	08-11-2005	09-11-2005
4- Clément Toubé DAKIO	22-10-2005	23-10-2005
	25-10-2005	26-10-2005
	28-10-2005	29-10-2005
	01-11-2005	02-11-2005
	04-11-2005	05-11-2005
	07-11-2005	08-11-2005
5- Nayabtigou Congo KABORE	24-10-2005	25-10-2005
	27-10-2005	28-10-2005
	31-10-2005	01-11-2005
	03-11-2005	04-11-2005
	06-11-2005	07-11-2005
	09-11-2005	10-11-2005
6- Bénéwendé Stanislas SANKARA	22-10-2005	23-10-2005
	26-10-2005	27-10-2005
	29-10-2005	30-10-2005
	01-11-2005	02-11-2005
	04-11-2005	05-11-2005
	08-11-2005	09-11-2005



Nom et Prénoms	ENREGISTREMENT	DIFFUSION
7- Soumane TOURE	24-10-2005	25-10-2005
	27-10-2005	28-10-2005
	30-10-2005	31-10-2005
	03-11-2005	04-11-2005
	06-11-2005	07-11-2005
	09-11-2005	10-11-2005
8- Philippe OUEDRAOGO	25-10-2005	26-10-2005
	28-10-2005	29-10-2005
	31-10-2005	01-10-2005
	03-11-2005	04-11-2005
	07-11-2005	08-11-2005
	10-11-2005	11-11-2005
9- Emile Pargui PARE	24-10-2005	25-10-2005
	27-10-2005	28-10-2005
	30-10-2005	31-10-2005
	02-11-2005	03-11-2005
	06-11-2005	07-11-2005
	09-11-2005	10-11-2005
10- Ali LANKOANDE	23-10-2005	24-10-2005
	26-10-2005	27-10-2005
	29-10-2005	30-10-2005
	02-11-2005	03-11-2005
	05-11-2005	06-11-2005
	08-11-2005	09-11-2005
11- Laurent BADO	23-10-2005	24-10-2005
	26-10-2005	27-10-2005
	29-10-2005	30-10-2005
	01-11-2005	02-11-2005
	05-11-2005	06-11-2005
	08-11-2005	09-11-2005
12- Gilbert BOUDA	22-10-2005	23-10-2005
	25-10-2005	26-10-2005
	28-10-2005	29-10-2005
	31-10-2005	01-10-2005
	04-11-2005	05-11-2005
	07-11-2005	08-11-2005
13- Hermann Hector Magloire YAMEOGO	22-10-2005	23-10-2005
	25-10-2005	26-10-2005
	29-10-2005	30-10-2005
	01-11-2005	02-11-2005
	04-11-2005	05-11-2005
	07-11-2005	08-11-2005



**TITRE II- LES TRANCHES SPECIALES
LES TRANCHES SPECIALES A LA RADIODIFFUSION DU BURKINA
DIFFUSEES APRES LES JOURNAUX PARLES**

Date d'enregistrement		candidats	Heure d'enregistrement	Heure de montage	ordre de diffusion
Samedi 22 octobre 2005	1	Philippe OUEDRAOGO	9h00-9h30	9h40-10h40	
	2	Hermann YAMEOGO	9h35-10h 05	10h40-11h40	
	3	Emile PARE	10h10-10h40	11h40-12h40	
	4	Michel N. TIENDREBEOGO	10h45-11h15	12h40-13h40	
Dimanche 23 octobre 2005	5	Laurent BADO	9h00-9h30	9h40-10h40	1 Philippe OUEDRAOGO
	6	Soumane TOURE	9h35-10h05	10h40-11h40	2 Hermann YAMEOGO
	7	Bénéwendé SANKARA	10h10-10h40	11h40-12h40	3 Emile PARE
	8	Ali LANKOANDE	10h45-11h15	12h40-13h40	4 Michel N. TIENDREBEOGO
Lundi 24 octobre 2005	9	Gilbert BOUDA	9h00-9h30	9h40-10h40	5 Laurent BADO
	10	Nayabtigungou C. KABORE	9h35-10h05	10h40-11h40	6 Soumane TOURE
	11	Clément T.DAKIO	10h10-10h40	11h40-12h40	7 Bénéwendé SANKARA
	12	Blaise COMPAORE	10h45-11h15	12h40-13h40	8 Ali LANKOANDE
Mardi 25 octobre 2005	13	Ram OUEDRAOGO	9h00-9h30	9h40-10h40	9 Gilbert BOUDA
	1	Philippe OUEDRAOGO	9h35-10h05	10h40-11h40	10 Nayabtigungou C. KABORE
	2	Hermann YAMEOGO	10h10-10h40	11h40-12h40	11 Clément T.DAKIO
	3	Emile PARE	10h45-11h15	12h40-13h40	12 Blaise COMPAORE
Mercredi 26 octobre 2005	4	Michel N. TIENDREBEOGO	9h00-9h30	9h40-10h40	13 Ram OUEDRAOGO
	5	Laurent BADO	9h35-10h05	10h40-11h40	1 Philippe OUEDRAOGO
	6	Soumane TOURE	10h10-10h40	11h40-12h40	2 Hermann YAMEOGO
	7	Bénéwendé SANKARA	10h45-11h15	12h40-13h40	3 Emile PARE
Jeudi 27 octobre 2005	8	Ali LANKOANDE	9h00-9h30	9h40-10h40	4 Michel N. TIENDREBEOGO
	9	Gilbert BOUDA	9h35-10h05	10h40-11h40	5 Laurent BADO
	10	Nayabtigungou C. KABORE	10h10-10h40	11h40-12h40	6 Soumane TOURE
	11	Clément T.DAKIO	10h45-11h15	12h40-13h40	7 Bénéwendé SANKARA
Vendredi 28 novembre 2005	12	Blaise COMPAORE	9h00-9h30	9h40-10h40	8 Ali LANKOANDE
	13	Ram OUEDRAOGO	9h35-10h05	10h40-11h40	9 Gilbert BOUDA
	1	Philippe OUEDRAOGO	10h10-10h40	11h40-12h40	10 Nayabtigungou C. KABORE
	2	Hermann YAMEOGO	10h45-11h15	12h40-13h40	11 Clément T.DAKIO
Samedi 29 octobre 2005	3	Emile PARE	9h00-9h30	9h40-10h40	12 Blaise COMPAORE
	4	Michel N. TIENDREBEOGO	9h35-10h05	10h40-11h40	13 Ram OUEDRAOGO
	5	Laurent BADO	10h10-10h40	11h40-12h40	1 Philippe OUEDRAOGO
	6	Soumane TOURE	10h45-11h15	12h40-13h40	2 Hermann YAMEOGO



**LES TRANCHES SPECIALES A LA RADIODIFFUSION DU BURKINA
DIFFUSEES APRES LE JOURNAL DE 19 HEURES (SUITE)**

Date d'enregistrement		candidats	Heure d'enregistrement	Heure de montage		ordre de diffusion
Dimanche 30 octobre 2005	7	Bénéwendé SANKARA	9h00-9h30	9h40-10h40	3	Emile PARE
	8	Ali LANKOANDE	9h35-10h05	10h40-11h40	4	Michel N. TIENDREBEOGO
	9	Gilbert BOUDA	10h10-10h40	11h40-12h40	5	Laurent BADO
	10	Nayabtigungou C. KABORE	10h45-11h15	12h40-13h40	6	Soumane TOURE
Lundi 31 octobre 2005	11	Clément T.DAKIO	9h00-9h30	9h40-10h40	7	Bénéwendé SANKARA
	12	Blaise COMPAORE	9h35-10h05	10h40-11h40	8	Ali LANKOANDE
	13	Ram OUEDRAOGO	10h10-10h40	11h40-12h40	9	Gilbert BOUDA
	1	Philippe OUEDRAOGO	10h45-11h15	12h40-13h40	10	Nayabtigungou C. KABORE
Mardi 1er novembre 2005	2	Hermann YAMEOGO	9h00-9h30	9h40-10h40	11	Clément T.DAKIO
	3	Emile PARE	9h35-10h05	10h40-11h40	12	Blaise COMPAORE
	4	Michel N. TIENDREBEOGO	10h10-10h40	11h40-12h40	13	Ram OUEDRAOGO
	5	Laurent BADO	10h45-11h15	12h40-13h40	1	Philippe OUEDRAOGO
Mercredi 2 novembre 2005	6	Soumane TOURE	9h00-9h30	9h40-10h40	2	Hermann YAMEOGO
	7	Bénéwendé SANKARA	9h35-10h05	10h40-11h40	3	Emile PARE
	8	Ali LANKOANDE	10h10-10h40	11h40-12h40	4	Michel N. TIENDREBEOGO
	9	Gilbert BOUDA	10h45-11h15	12h40-13h40	5	Laurent BADO
Jeudi 3 novembre 2005	10	Nayabtigungou C. KABORE	9h00-9h30	9h40-10h40	6	Soumane TOURE
	11	Clément T.DAKIO	9h35-10h05	10h40-11h40	7	Bénéwendé SANKARA
	12	Blaise COMPAORE	10h10-10h40	11h40-12h40	8	Ali LANKOANDE
	13	Ram OUEDRAOGO	10h45-11h15	12h40-13h40	9	Gilbert BOUDA
Vendredi 4 novembre 2005	1	Philippe OUEDRAOGO	9h00-9h30	9h40-10h40	10	Nayabtigungou C. KABORE
	2	Hermann YAMEOGO	9h35-10h05	10h40-11h40	11	Clément T.DAKIO
	3	Emile PARE	10h10-10h40	11h40-12h40	12	Blaise COMPAORE
	4	Michel N. TIENDREBEOGO	10h45-11h15	12h40-13h40	13	Ram OUEDRAOGO
Samedi 5 novembre 2005	5	Laurent BADO	9h00-9h30	9h40-10h40	1	Philippe OUEDRAOGO
	6	Soumane TOURE	9h35-10h05	10h40-11h40	2	Hermann YAMEOGO
	7	Bénéwendé SANKARA	10h10-10h40	11h40-12h40	3	Emile PARE
	8	Ali LANKOANDE	10h45-11h15	12h40-13h40	4	Michel N. TIENDREBEOGO
Dimanche 6 novembre 2005	9	Gilbert BOUDA	9h00-9h30	9h40-10h40	5	Laurent BADO
	10	Nayabtigungou C. KABORE	9h35-10h05	10h40-11h40	6	Soumane TOURE
	11	Clément T.DAKIO	10h10-10h40	11h40-12h40	7	Bénéwendé SANKARA
	12	Blaise COMPAORE	10h45-11h15	12h40-13h40	8	Ali LANKOANDE



**LES TRANCHES SPECIALES A LA RADIODIFFUSION DU BURKINA
DIFFUSEES APRES LE JOURNAL DE 19 HEURES (FIN)**

Date d'enregistrement		candidats	Heure d'enregistrement	Heure de montage		ordre de diffusion
Lundi 7 novembre 2005	13	Ram OUEDRAOGO	9h00-9h30	9h40-10h40	9	Gilbert BOUDA
	1	Philippe OUEDRAOGO	9h35-10h05	10h40-11h40	10	Nayabtigungou C. KABORE
	2	Hermann YAMEOGO	10h10-10h40	11h40-12h40	11	Clément T.DAKIO
	3	Emile PARE	10h45-11h15	12h40-13h40	12	Blaise COMPAORE
Mardi 8 novembre 2005	4	Michel N. TIENDREBEOGO	9h00-9h30	9h40-10h40	13	Ram OUEDRAOGO
	5	Laurent BADO	9h35-10h05	10h40-11h40	1	Philippe OUEDRAOGO
	6	Soumane TOURE	10h10-10h40	11h40-12h40	2	Hermann YAMEOGO
	7	Bénéwendé SANKARA	10h45-11h15	12h40-13h40	3	Emile PARE
Mercredi 9 novembre 2005	8	Ali LANKOANDE	9h00-9h30	9h40-10h40	4	Michel N. TIENDREBEOGO
	9	Gilbert BOUDA	9h35-10h05	10h40-11h40	5	Laurent BADO
	10	Nayabtigungou C. KABORE	10h10-10h40	11h40-12h40	6	Soumane TOURE
	11	Clément T.DAKIO	10h45-11h15	12h40-13h40	7	Bénéwendé SANKARA
Jeudi 10 novembre 2005	12	Blaise COMPAORE	9h00-9h30	9h40-10h40		Ali LANKOANDE
	13	Ram OUEDRAOGO	9h35-10h05	10h40-11h40		Gilbert BOUDA
						Nayabtigungou C. KABORE
						Clément T.DAKIO
Vendredi 11 novembre 2005						Blaise COMPAORE
						Ram OUEDRAOGO
Samedi 12 novembre 2005		PAS DE CAMPAGNE				
Dimanche 13 novembre 2005		JOUR DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE				

NB : chaque candidat bénéficie de 6 passages entre le dimanche 23 octobre 2005 et le vendredi 11 novembre 2005



**RECAPITULATIF DE L'ENREGISTREMENT ET DE LA DIFFUSION DES
MESSAGES DES CANDIDATS POLITIQUES OU REGROUPEMENTS
DE PARTIS A LA RADIODIFFUSION NATIONALE DU BURKINA**

Nom et Prénoms	ENREGISTREMENT	DIFFUSION
1-Blaise COMPAORE	24-10-2005	25-10-2005
	28-10-2005	29-10-2005
	31-10-2005	01-11-2005
	03-11-2005	04-11-2005
	06-11-2005	07-11-2005
	10-11-2005	11-11-2005
2- Norbert Michel TIENDREBEOGO	22-10-2005	23-10-2005
	26-10-2005	27-10-2005
	29-10-2005	30-10-2005
	01-11-2005	02-11-2005
	04-11-2005	05-11-2005
	08-11-2005	09-11-2005
3- Ram OUEDRAOGO	25-10-2005	26-10-2005
	28-10-2005	29-10-2005
	31-10-2005	01-11-2005
	03-11-2005	04-11-2005
	07-11-2005	08-11-2005
	10-11-2005	11-11-2005
4- Clément Toubé DAKIO	24-10-2005	25-10-2005
	27-10-2005	28-10-2005
	31-10-2005	01-11-2005
	03-11-2005	04-11-2005
	06-11-2005	07-11-2005
	09-11-2005	10-11-2005
5- Nayabtigungou Congo KABORE	24-10-2005	25-10-2005
	27-10-2005	28-10-2005
	30-10-2005	31-10-2005
	03-11-2005	04-11-2005
	06-11-2005	07-11-2005
	09-11-2005	10-11-2005
6- Bénéwendé Stanislas SANKARA	23-10-2005	24-10-2005
	26-10-2005	27-10-2005
	30-10-2005	31-10-2005
	02-11-2005	03-11-2005
	05-11-2005	06-11-2005
	08-11-2005	09-11-2005

PRESIDENTIELLE DU 13 NOVEMBRE 2005



Nom et Prénoms	ENREGISTREMENT	DIFFUSION
7- Soumane TOURE	23-10-2005	24-10-2005
	26-10-2005	27-10-2005
	29-10-2005	30-10-2005
	02-11-2005	03-11-2005
	05-11-2005	06-11-2005
	08-11-2005	09-11-2005
8- Philippe OUEDRAOGO	22-10-2005	23-10-2005
	25-10-2005	26-10-2005
	28-10-2005	29-10-2005
	31-10-2005	01-11-2005
	04-11-2005	05-11-2005
	07-11-2005	08-11-2005
9- Emile Pargui PARE	22-10-2005	23-10-2005
	25-10-2005	26-10-2005
	29-10-2005	30-10-2005
	01-11-2005	02-11-2005
	04-11-2005	05-11-2005
	07-11-2005	08-11-2005
10- Ali LANKOANDE	23-10-2005	24-10-2005
	27-10-2005	28-10-2005
	30-10-2005	31-10-2005
	02-11-2005	03-11-2005
	05-11-2005	06-11-2005
	09-11-2005	10-11-2005
11- Laurent BADO	23-10-2005-	24-10-2005
	26-10-2005	27-10-2005
	29-10-2005	30-10-2005
	01-11-2005	02-11-2005
	05-11-2005	06-11-2005
	08-11-2005	09-11-2005
12- Gilbert BOUDA	24-10-2005	25-10-2005
	27-10-2005	28-10-2005
	30-10-2005	31-10-2005
	02-11-2005	03-11-2005
	06-11-2005	07-11-2005
	09-11-2005	10-11-2005
13- Hermann Hector Magloire YAMEOGO	22-10-2005	23-10-2005
	25-10-2005	26-10-2005
	28-10-2005	29-10-2005
	01-11-2005	02-11-2005
	04-11-2005	05-11-2005
	07-11-2005	08-11-2005

**TITRE III- DE L'EMISSION " LES CINQ MINUTES DU CANDIDAT "**

- 1) **Dans les journaux d'informations à la télévision nationale du Burkina en français à partir de 13h15mn**

LES CINQ MINUTES DU CANDIDAT

DATE	HEURES	CANDIDATS	ORGANES	DUREE/ MESSAGE	LANGUE	OBS
Dimanche 30 octobre 2005	13h15mn	Hermann YAMEOGO	TB	5mn	Français	
Lundi 31 octobre 2005	13h15mn	Ali LANKOANDE	TB	5mn	Français	
Mardi 01/11/2005	13h15mn	Blaise COMPAORE	TB	5mn	Français	
Mercredi 02/11/2005	13h15mn	Michel N. TIENBREDEOGO	TB	5mn	Français	
Jeudi 03/11/2005	13h15mn	Laurent BADO	TB	5mn	Français	
Vendredi 04/11/2005	13h15mn	Gilbert BOUDA	TB	5mn	Français	
Samedi 05/11/2005	13h15mn	Bénéwendé SANKARA	TB	5mn	Français	
Dimanche 06/11/2005	13h15mn	Philippe OUEDRAOGO	TB	5mn	Français	
Lundi 07/11/2005	13h15mn	Clément T.DAKIO	TB	5mn	Français	
Mardi 08/11/2005	13h15mn	Nayabtigungou C.KABORE	TB	5mn	Français	
Mercredi 09/11/2005	13h15mn	Ram OUEDRAOGO	TB	5mn	Français	
Jeudi 10/11/2005	13h15mn	Soumane TOURE	TB	5mn	Français	
Vendredi 11 novembre 2005	13h15mn	Emile PARE	TB	5mn	Français	



**2) Dans les journaux d'informations à la télévision du Burkina,
en langues nationales (12 langues nationales)**

DATE	HEURES	CANDIDATS	ORGANES	DUREE/ MESSAGE	LANGUE	OBS
Dimanche 30 octobre 2005	17h05-18h30	Hermann YAMEOGO Ali LANKOANDE	TB	5mn	Mooré	
Lundi 31 octobre 2005	17h05-18h30	Blaise COMPAORE Michel TIENDREBEOGO	TB	5mn	Mooré Lyélé	
Mardi 01/11/2005	17h05-18h30	Laurent BADO Gilbert BOUDA	TB	5mn		
Mercredi 02/11/2005	17h05-18h30	Bénéwendé SANKARA Philippe OUEDRAOGO	TB	5mn	Lobori	
Jeudi 03/11/2005	17h05-18h30	Clément DAKYO Nayabtigungou KABORE	TB	5mn	Bobo Dioula	
Vendredi 04/11/2005	17h05-18h30	Ram OUEDRAOGO Soumane TOURE	TB	5mn	Sénoufo	
Samedi 05/11/2005	17h05-18h30	Emile PARE Hermann YAMEOGO	TB	5mn		

NB : Chacun des 13 candidats dispose de deux passages de 5mn à la TB en langues nationales entre le 30 octobre 2005 et le 11 novembre 2005.

Langues utilisées : Mooré, Dioula, Fulfuldé, Bissa, Gulmacéma, Dagara, Dafing, Bobo, Lyélé, San Lobiri, Bwamu



COUVERTURE MEDIATIQUE DE L'ELECTION

DATE	HEURES	CANDIDATS	ORGANES	DUREE/ MESSAGE	LANGUE	OBS
Dimanche 06/11/2005	17h05-18h30	Ali LANKOANDE Blaise COMPAORE	TB	5mn	Dioula	
Lundi 07/11/2005	17h05-18h30	Michel TIENDREBEOGO Laurent BADO	TB	5mn	Bissa	
Mardi 08/11/2005	17h05-18h30	Gilbert BOUDA Bénéwendé SANKARA	TB	5mn	Mooré	
Mercredi 09/11/2005	17h05-18h30	Philippe OUEDRAOGO Clément DAKYO	TB	5mn	Dioula	
Jeudi 10/11/2005	17h05-18h30	Ram OUERDAOGO Soumane TOURE	TB	5mn	Dioula	
Vendredi 11 novembre 2005	17h05-18h30	Nayabtigungou KABORE Emile PARE	TB	5mn		



3) Les cinq minutes du candidat dans les journaux d'informations à la radiodiffusion du Burkina en français à partir de 13 h
LES CINQ MINUTES DU CANDIDAT/CAMPAGNE PRESIDENTIELLE

DATE	HEURES	CANDIDATS	ORGANES	DUREE/ MESSAGE	LANGUE	OBS
Dimanche 30/10/2005	13H00	Soumane TOURE	RB	5 mn	Français	
Lundi 31/10/2005	13H00	Blaise COMPAORE	RB	5 mn	Français	
Mardi 01/11/2005	13H00	Clément DAKIO	RB	5 mn	Français	
Mercredi 02/11/2005	13h00	Philippe OUEDRAOGO	RB	5 mn	Français	
Jeudi 03/11/2005	13h00	Emile PARE	RB	5 mn	Français	
Vendredi 04/11/2005	13h00	Norbert TIENBREBEOGO	RB	5 mn	Français	
Samedi 05/11/2005	13h00	Hermann YAMEOGO	RB	5 mn	Français	
Dimanche 06/11/2005	13h00	Nayabtingou KABORE	RB	5 mn	Français	
lundi 07/11/2005	13h00	Ali LANKOANDE	RB	5 mn	Français	
Mardi 08/11/2005	13h00	Laurent BADO	RB	5 mn	Français	
Mercredi 09/11/2005	13h00	Ram OUEDRAOGO	RB	5 mn	Français	
Jeudi 10/11/2005	13h00	Gilbert BOUDA	RB	5 mn	Français	
Vendredi 11/11/2005	13h00	Bénéwendé SANKARA	RB	5 mn	Français	

NB : Chacun des 13 candidats ne bénéficie que d'un passage de 5 mn à la RB en langue française entre le 30 octobre 2005 et le 11 novembre 2005.

**4) Les cinq minutes du candidat en langues nationales à la radio rurale**

DATE	HEURES	CANDIDATS	ORGANES	DUREE/ MESSAGE	LANGUE	OBS
Mardi 01 novembre 2005	15H - 18H	Soumane TOURE Blaise COMPAORE Clément DAKIO	RR	5MN	Au choix	
Mercredi 02 novembre 2005	15H - 18H	Philippe OUEDRAOGO Emile PARE Norbert TIENDREBEOGO	RR	5MN	Au choix	
Jeudi 03 novembre 2005	15H - 18H	Hermann YAMEOGO Nayabbtigungou KABORE Ali LANKOANDE	RR	5MN	Au choix	
Vendredi 04 novembre 2005	15H - 18H	Laurent BADO Ram OUEDRAOGO Gilbert BOUDA	RR	5MN	Au choix	
Lundi 07 novembre 2005	15H - 18H	Bénéwendé SANKARA Soumane TOURE Blaise COMPAORE	RR	5MN	Au choix	
Mardi 08 novembre 2005	15H- 18H	Clément DAKIO Philippe OUEDRAOGO Emile PARE	RR	5MN	Au choix	
Mercredi 09 novembre 2005	15H- 18H	Norbert TIENDREBEOGO Hermann YAMEOGO Nayabbtigungou KABORE	RR	5MN	Au choix	
Jeudi 10 novembre 2005	15H- 18H	Ali LANKOANDE Laurent BADO Ram OUEDRAOGO	RR	5MN	Au choix	
Vendredi 11 novembre 2005	15H- 18H	Gilbert BOUDA Bénéwendé SANKARA	RR	5MN	Au choix	

NB : Chacun des 13 candidats dispose de deux (02) passages de 5 mn chacun à la radio rurale entre le 1er novembre 2005 et le 11 novembre 2005 dans une des 16 langues nationales utilisées.

Langues utilisées : Mooré, Dioula, Fulfuldé, Bissa, Gulmacéma, Dagara, Dafing, Bobo, Lyélé, San, Lobiri, Bwamu, Nouna, Sénoufo, Tamachèque, Sonrai, Foulsé



Les candidats sont reçus au cours des émissions entre 17h 05 et 18H 30.

**TITRE IV- L'EMISSION " AU CŒUR DE L'ELECTION
PRESIDENTIELLE " A PARTIR DE 21 HEURES**

Date d'enregistrement	Date de diffusion	Heure de diffusion	Candidat
Mercredi 26/10/2005	Jeudi 27/10/2005	A partir de 21 Heures	Nayabtigungou KABORE
Jeudi 27/10/2005	Vendredi 28/10/2005	A partir de 21 Heures	Blaise COMPAORE
Vendredi 28/10/2005	Samedi 29/10/2005	A partir de 21 Heures	Ali LANKOANDE
Samedi 29/10/2005	Dimanche 30/10/2005	A partir de 21 Heures	Hermann YAMEOGO
Dimanche 30/10/2005	Lundi 31/10/2005	A partir de 21 Heures	Laurent BADO
Lundi 31/10/2005	Mardi 1er /11/2005	A partir de 21 Heures	Gilbert BOUDA
Mardi 1er /11/2005	Mercredi 02/11/2005	A partir de 21 Heures	Clément DAKYO
Mercredi 02/11/2005	Jeudi 03/11/2005	A partir de 21 Heures	Emile PARE
Jeudi 03/11/2005	Vendredi 04/11/2005	A partir de 21 Heures	Soumane TOURE
Vendredi 04/11/2005	Samedi 05/11/2005	A partir de 21 Heures	Philippe OUEDRAOGO
Samedi 05/11/2005	Dimanche 06/11/2005	A partir de 21 Heures	Norbert TIENDREBEOGO
Dimanche 06/11/2005	Lundi 07/11/2005	A partir de 21 Heures	Ram OUEDRAOGO
Lundi 07/11/2005	Mardi 08/11/2005	A partir de 21 Heures	Bénéwendé SANKARA

NB : Cette émission pourrait être reprise simultanément par la radio du Burkina.

Chaque candidat bénéficie d'un passage de 45 minutes entre le jeudi 27 octobre 2005 et le mardi 8 novembre 2005.



**TITRE V- PUBLICATIONS SPECIALES DANS LE QUOTIDIEN
D'ETAT SIDWAYA**

LES PAGES SPECIALES

Date de dépôt au CSC	Date de publication Sidwaya dans le quotidien	Numéros et Noms des candidats
Samedi 22/10/2005 à 18h au plus tard	Lundi 24 /10/2005	Bénéwendé SANKARA Soumane TOURE Emile PARE Hermann YAMEOGO
Dimanche 23/10/2005 à 18h au plus tard	Mardi 25/10/2005	Gilbert BOUDA Laurent BADO Philippe OUEDRAOGO Nayabtigungou KABORE
lundi 24/10/2005 à 18h au plus tard	Mercredi 26/10/2005	Blaise COMPAORE Norbert TIENDREBEOGO Ram OUEDRAOGO Clément DAKYO
Mardi 25/10/2005 à 18h au plus tard	Jeudi 27/10/2005	Ali LANKOANDE Bénéwendé SANKARA Soumane TOURE Emile PARE
Mercredi 26/10/2005 à 18h au plus tard	Vendredi 28/10/2005	Hermann YAMEOGO Gilbert BOUDA Laurent BADO Philippe OUEDRAOGO
Jeudi 27/10/2005 à 18h au plus tard	Lundi 31/10/2005	Nayabtigungou KABORE Blaise COMPAORE Norbert TIENDREBEOGO Ram OUEDRAOGO



LES PAGES SPECIALES (SUITE)

Date de dépôt au CSC	Date de publication Sidwaya dans le quotidien	Numéros et Noms des candidats
Vendredi 28/10/2005 à 18h au plus tard	Mercredi 02/11/2005	Clément DAKYO Ali LANKOANDE Bénéwendé SANKARA Soumane TOURE
Samedi 29/10/2005 à 18h au plus tard	Jeudi 03/11/2005	Emile PARE Hermann YAMEOGO Gilbert BOUDA Laurent BADO
Dimanche 30 22/10/2005 à 18h au plus tard	Vendredi 04/11/2002	Philippe OUEDRAOGO Nayabtigungou KABORE Blaise COMPAORE Norbert TIENDREBEOGO
Lundi 31/10/2005 à 18h au plus tard	Lundi 07/11/2005	Ram OUEDRAOGO Clément DAKYO Ali LANKOANDE
	Mardi 08/11/2005	NUMERO SPECIAL SUR LA CAMPAGNE TRAITANT DE TOUS LES CANDIDATS

NB: Si la fête de Ramadan tombe le jeudi 3 novembre ou le vendredi 4 novembre 2005, les publications programmées seront reportées au jour ouvrable suivant.



TITRE V- LES INTERVIEWS DANS SIDWAYA

Date de dépôt au CSC	Date de publication Sidwaya dans le quotidien	Numéros et Noms des candidats
Samedi 22/10/2005	Lundi 24 /10/2005	Ali LANKOANDE Clément DAKYO
Dimanche 23/10/2005	Mardi 25/10/2005	Ram OUEDRAOGO Soumane TOURE
Lundi 24/10/2005	Mercredi 26/10/2005	Philippe OUEDRAOGO Nayabtigungu CONGO
Mardi 25/10/2005	Jeudi 27/10/2005	Emile PARE Bénéwendé SANKARA
Mercredi 26/10/2005	Vendredi 28/10/2005	Laurent BADO Norbert TIENDREBEOGO
Samedi 29/10/2005	Lundi 31/10/2005	Gilbert BOUDA Blaise COMPAORE
Lundi 31/10/2005	Mercredi 02/11/2005	Hermann YAMEOGO 13
Mardi 1er /11/2005	Jeudi 03/11/2005	PAS DE PUBLICATION JOUR FERIE
Mardi 8/11/2005		NUMERO SPECIAL SUR LA CAMPAGNE TRAITANT DE TOUS LES CANDIDATS



Article 2 :

Dans le cadre des tranches spéciales, les candidats disposent de trente (30) minutes pour l'enregistrement de leur message, d'une heure pour le montage et de dix (10) minutes pour la diffusion des éléments à la radio et à la télévision.

Article 3 :

Dans le cadre des publications spéciales, chaque candidat bénéficie de trois (03) insertions pour les pages spéciales. Il devra déposer une copie de son message écrit à Sidwaya et une copie au Conseil Supérieur de l'Information au plus tard, l'avant-veille de la publication avant 18 h 00.

De même, chaque candidat dispose d'une (01) page d'interview, une seule fois.

Article 4 :

Au titre de l'émission " les cinq minutes du candidat " dans les journaux d'informations générales de la RTB, chaque candidat dispose deux (02) passages de 5 mn en langues nationales et d'un (01) passage de cinq (05) minutes en langue française à la Télévision du Burkina et à la Radio du Burkina.

A la Radio Rurale, chacun dispose de deux (02) passages de 5 mn en langues nationales.

Article 5 :

Au titre de l'émission " au cœur de l'élection présidentielle ", le candidat bénéficie d'un passage de quarante cinq (45) minutes à la RTB.

Article 6 :

La présente décision qui vaut disposition réglementaire régissant la programmation des messages de campagne des candidats prenant part à l'élection présidentielle du 13 novembre 2005 à la radiodiffusion du Burkina, à la télévision du Burkina et dans le quotidien Sidwaya sera enregistrée, publiée au Journal Officiel et communiquée partout où besoin sera.



Ouagadougou, le 16 septgembre 2006

Pour le Conseil Supérieur de l'Information

Le Président,

***Luc Adolphe T I A O
Commandeur de l'Ordre National***

Ont siégé :

***Monsieur Luc Adolphe TIAO, Président
Madame Thérèse TRAORE, Vice-Présidente
Madame Béatrice TIENDREBEOGO, membre
Madame Benjamine DOUAMBA, membre
Monsieur Victor SANOU, membre
Monsieur Nassirou BA, membre
Monsieur Amadou YARO, membre
Monsieur Salikou COULIBALY, membre
Monsieur Kebiéna Paulin KARA, membre
Monsieur Omar ZAÏ, membre
Monsieur Césaire DA, membre
Monsieur Simon ILBOUDO, membre***



Conclusion

La gestion de la couverture médiatique de l'élection présidentielle du 13 novembre 2005 constituait un défi majeur pour le Conseil Supérieur de la Communication. Au bilan, l'on peut, sans fausse modestie, se satisfaire du travail abattu par l'institution et du climat dans lequel s'est déroulé le scrutin. C'est le lieu de remercier le gouvernement pour les moyens consentis afin de soutenir la presse publique et privée dans la couverture des activités des candidats.

Il faut également saluer le travail des journalistes et la responsabilité dont les candidats et les partis ont fait montre durant toute la campagne.

Il faut enfin souhaiter que les enseignements de ce scrutin puissent servir de ferment à l'ensemble des acteurs socio-politiques dans la consolidation de notre démocratie.